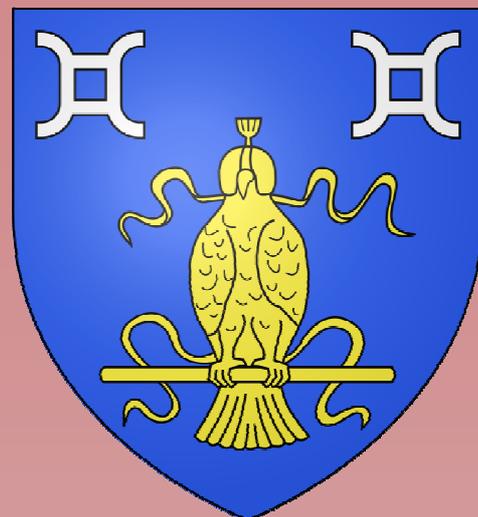


# MAZANGÉ

## BULLETIN MUNICIPAL



# 2018



**Eglise Saint Lubin**

PUBLICITE

# Editorial

Avant d'évoquer 2018, je vous propose de nous retourner sur l'année qui s'achève.

L'évènement majeur de l'année 2017 a été bien sûr la rénovation de la toiture de la nef de l'église Saint-Lubin. Vous découvrirez dans ce bulletin l'histoire de notre église ainsi que le détail des travaux effectués.

Les principaux travaux 2018 seront la sécurisation de la route départementale 5 et l'accessibilité aux commerces dans la traversée du Gué du Loir. Le remplacement de la conduite d'eau potable et l'enfouissement des réseaux (énergie, éclairage public et télécommunications) ont déjà débuté et se poursuivent. La réfection des trottoirs et la rénovation de la chaussée s'effectueront à la suite.

En 2018, des travaux de mise aux normes de l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite (PMR) seront effectués. Les toilettes extérieures près de la mairie seront également mises aux normes PMR.

Les prochains jeux inter villages seront organisés par Mazangé et auront lieu le 17 juin 2018.

Au cours de cette année, débutera dans notre commune, l'inventaire de la biodiversité communale. Dans ce cadre, un week-end exceptionnel se déroulera à Mazangé au cours de sorties nature le samedi 9 juin et le dimanche 10 juin (le défi 410). Il s'agira de découvrir 410 espèces végétales et animales.

Je remercie les commerçants, les artisans et entrepreneurs qui, par leur annonce, financent ce bulletin, bulletin réalisé par l'équipe communication et, en particulier, Vincent dont je souligne l'investissement.

A l'occasion de la parution de ce journal, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants de Mazangé.

La commune de Mazangé vit au rythme de ceux qui la font chaque jour : ses habitants, ses commerçants, ses entreprises, ses enseignants, ses associations, ses jeunes, ses seniors, le personnel de la mairie, des écoles et les élus.... C'est grâce à vous tous que Mazangé est accueillante, active, agréable et solidaire.

Que cette nouvelle année soit belle et heureuse pour vous et vos familles.

Bonne année 2018.

Patrick BRIONNE

## Sommaire :

### NOTRE COMMUNE

Editorial p 03

Les Elus p 04

La Mairie - Vos représentants p 05

Tarifs municipaux p 06

Actualités municipales P 08

Le Budget p 12

### VIE DU VILLAGE

Etat Civil 2017 p 14

Maisons Fleuries - Services p 15

Vie scolaire p 16

Vie Sportive p 17

### VIE ASSOCIATIVE

Calendrier 2018 - Les Présidents p 18

Perche Nature p 19

Ensemble et Solidaires UNRPA p 20

Comité des Fêtes p 21

ASCM p 22

Société de chasse - UCCAV MAZANGÉ p 23

UNC AFN - Sport Auto Tours p 24

APPMA p 25

AS LUNAY Foot p 26

Randonneurs - Pompiers ... p 27

### HISTOIRE LOCALE

Eglise Saint Lubin de Mazangé p 28

Jeu p 33

Le saviez-vous p 34

Il y a 100 ans p 36

### INTERCOMMUNALITE

Représentants de la commune p 38

SIAEP p 39

SIVOS - Pays Vendômois p 40

SCOT p 41

TTVL p 42

Val de Loire Numérique p 43

SIDELC p 44

SIERAVL p 45

Territoires Vendômois p 46

### INFORMATIONS PRATIQUES

Emploi et formation p 47

Habitat p 48

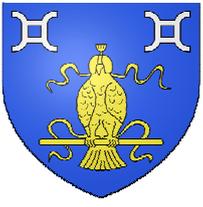
Médical et Social p 50

Droit et réglementation p 53

Règles de vie P 54

VALDEM : Ordures ménagères p 56

N° Utiles - Bottin Internet p 57



# Le Conseil Municipal

**MAIRE :** Patrick BRIONNE

**AJOINTS :** Evelyne VIROS (1<sup>ère</sup> adjointe), Jacques COLAS (2<sup>ème</sup> adjoint),  
Christophe RENON (3<sup>ème</sup> adjoint), Nicole DIJON (4<sup>ème</sup> adjointe),

**CONSEILLERS :** Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI,  
Jules COLIN, Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Dominique GAUDRUAU,  
Vincent NEILZ, Jean-Yves OZAN, Michel ROUVRE.



| COMMISSIONS           | RESPONSABLE      | TITULAIRES   | TITULAIRES | SUPLÉANTS   |
|-----------------------|------------------|--|------------|---|
| <b>ANIMATION</b>      | Nicole DIJON     | Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI, Jules COLIN<br>Didier DECLERCK, Loïc ESSERMEANT, Christophe RENON |            |   |
| <b>VOIRIE-TRAVAUX</b> | Christophe RENON | Corinne JOUSSARD, Jules COLIN, Loïc ESSERMEANT,<br>Jean-Yves OZAN                                      |            |   |
| <b>FINANCES</b>       | Patrick BRIONNE  | Corinne JOUSSARD, Evelyne VIROS, Loïc ESSERMEANT,<br>Dominique GAUDRUAU                                |            |   |
| <b>COMMUNICATION</b>  | Nicole DIJON     | Claudia GANDELIN, Corinne JOUSSARD, Carine STEFANUCCI,<br>Vincent NEILZ, Jean-Yves OZAN                |            |   |
| <b>CCAS</b>           | Evelyne VIROS    | Nicole DIJON, Carine STEFANUCCI, Jean-Yves OZAN  |            |   |
| <b>APPEL D'OFFRES</b> |                  | Jacques COLAS<br>Christophe RENON<br>Jules COLIN   |            | Evelyne VIROS<br>Nicole DIJON<br>Dominique GAUDRUAU |



Conseil Municipal du 21 aout



Elections législatives du 18 juin



Préparation du vin d'honneur lors de la brocante



Dépouillement des élections présidentielles le 23 avril

# La Mairie

5 rue Suzanne MARSOLLIER  
41100 MAZANGE

## HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

|          |               |
|----------|---------------|
| Lundi    | 14h00 à 17h00 |
| Mardi    | 14h00 à 17h00 |
| Mercredi | 09h00 à 12h00 |
| Jeudi    | 14h00 à 17h00 |
| Vendredi | 14h00 à 17h00 |

Tél. : 02 54 72 00 27

Fax : 02 54 72 11 48

E-mail : [mairie.mazange@wanadoo.fr](mailto:mairie.mazange@wanadoo.fr)

## PERSONNEL COMMUNAL

### SECRETARIAT

- ⇒ Sylvie BENOIT
- ⇒ Valérie FAUCHEUX

### AGENTS TECHNIQUES COMMUNAUX

- ⇒ Carine BERTHELOT
- ⇒ Dany NEILZ
- ⇒ Aurélien BOYÉ



# Vos représentants

Les conseillers départementaux du canton de Vendôme siégeant au conseil départemental sont Mme Monique GIBOTTEAU, 1<sup>ère</sup> vice-présidente chargée des solidarités, et M. Pascal BRINDEAU.

Le conseil départemental du Loir-et-Cher est présidé par M. Nicolas PERRUCHOT.

<http://www.le-loir-et-cher.fr> (« Votre Conseil Départemental ») - Tél : 02.54.58.41.41



M. Maurice LEROY, député de la circonscription de Vendôme, siège à l'Assemblée Nationale présidée par François de RUGY. <http://www.assemblee-nationale.fr> (« Les députés »)



M. Jean-PAUL PRINCE (depuis le 3 novembre 2017 en remplacement de Mme Jacqueline GOURAULT, membre du Gouvernement) et M. Jean-Marie JANSSENS, sénateurs de Loir-et-Cher, siègent au Sénat présidé par M. Gérard LARCHER. <http://www.senat.fr> (« Vos sénateurs »)



10 représentants de Loir et Cher siègent au conseil régional de la région Centre-Val de Loire présidé par François BONNEAU.

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr> (« La région Centre Val de Loire »)



Les députés européens de la zone Massif Central-Centre siégeant au Parlement Européen (Bruxelles/Strasbourg) sont Angélique DELAHAYE, Jean-Paul DENANOT, Brice HORTEFEUX, Philippe LOISEAU, Bernard MONOT.



Le Parlement Européen est présidé par l'italien Antonio TAJANI.

<http://www.europarl.europa.eu> (« Députés »)



L'Etat est représenté en Loir et Cher par M. Jean-Pierre CONDEMINE (Préfet) et M. André PIERRE-LOUIS (Sous-préfet de Vendôme) - <http://www.loir-et-cher.pref.gouv.fr> - Tél. : 0810.02.41.41



# Actualités municipales

## Voirie

### Voirie Communale

Après différents retards liés aux intempéries et problèmes rencontrés par notre prestataire sur d'autres chantiers, le programme 2017 a pu être bouclé avant l'hiver dans de bonnes conditions climatiques.

Ces opérations ont consisté en la réalisation des travaux suivants :

- Réfection en enrobé du carrefour de jonction entre la route de Clouzeaux et la départementale de Montoire, la reprise du croisement opposé par poutre de rives et enrobé, ainsi que le rebouchage de tranchées qui occasionnaient des nuisances sonores.
- Décaissement et rebouchage en enrobé de différentes zones sur la route de Clouzeaux
- Réfection en tricouche après rebouchage en enrobé de la route de la Bonaventure reliant Echoiseau à la route de Savigny qui devenait impraticable.
- Reprise d'un carrefour en enrobé au Chêné.
- Réalisation d'un tronçon en enrobé entre Vauchalupeau Haut et La Motte.
- Réalisation d'un bi gravillonnage après Lissardière en direction de Frileuse.
- Réfection partielle par rebouchage en enrobé et bi gravillonnage de la Petite Bodaine.
- Rebouchage en enrobé d'un affaissement de voirie sur la route de Landes.
- Réalisation d'un tronçon en enrobé à La Renardière.
- Renforcement de la structure et réalisation d'un enrobé et de caniveaux à La Chalopinière.
- Réfection du virage en bout du lavoir côté coteau.
- Réfections ponctuelles de diverses zones endommagées.
- Reprofilage de trois chemins par scarification puis compactage de calcaire à Pin, La Martelière et La Fosse Landaux.
- Renforcement de la structure de la côte du Vau et réalisation d'un enrobé de 8 cm pour mieux résister aux efforts induits par la forte pente.



Via la communauté de communes, nous avons également refait en enrobé le tronçon entre la sortie du bourg et le carrefour de Fourmaugé, la traversée du Chêné et le carrefour du Cormier.

L'entretien de nos routes est un poste important de dépenses pour les communes et nous avons dû reporter à 2018, par manque de budget, certains travaux qui auraient été nécessaires.

Merci à tous d'en prendre soin.



## Centre Communal d'Action Sociale

L'après-midi récréatif du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a eu lieu le samedi 9 décembre 2017 pour les habitants de la commune de plus de 70 ans et leurs conjoints.

Environ 70 personnes étaient au rendez-vous. C'est Charly qui a animé ce divertissement.

Pour la 4<sup>ème</sup> année un loto gratuit de 4 parties a été proposé.

1<sup>er</sup> lot : une télévision gagnée par M. ZANELATTO Fortunato

Les lots sont achetés par le CCAS mais aussi donnés par les commerçants et artisans. Nous tenons à les remercier.

Un goûter (viennoiseries, tartelettes, boissons chaudes et froides) est distribué à chaque participant.

Ce moment convivial se termine par la remise des colis de fin d'année.

125 colis (dont 14 « maison de retraite ») ont été offerts.

A l'année prochaine !!



les gagnants du loto F. Zanelatto, D. Gallas, N. Benjebbar, J. Dérue



Paul Marlangue doyen de la commune (97 ans en février 2018) était présent au goûter



## Travaux



# Tarifs Municipaux



## Location du foyer communal

(Pour 120 personnes maximum)

**Forfait de vaisselle** : 50 €

**Forfait chauffage** : 25 € par jour (payable du 15 octobre au 15 avril).

**Caution** : 200 € (elle sera demandée à la réservation).

Elle vous sera restituée dès la location de la salle terminée, moyennant la remise en bon état de la salle. En cas de désistement après réservation de la salle, la caution sera gardée par la commune. Toute pièce manquante à la cuisine sera facturée ou remplacée lors du paiement.

| PÉRIODE                         | TARIF 2018 | PLAGE HORAIRE             |
|---------------------------------|------------|---------------------------|
| Samedi midi seulement           | 120 €      | De 7h à 18h               |
| Samedi midi et soir             | 140 €      | De 7h à 5h le lendemain   |
| Samedi soir seulement           | 120 €      | De 12h à 5h le lendemain  |
| Samedi soir et dimanche midi    | 185 €      | De 12h à 18h le lendemain |
| Dimanche midi seulement         | 120 €      | De 7h à 18h               |
| Dimanche midi et soir           | 140 €      | De 7h à 5h le lendemain   |
| Samedi et dimanche entiers      | 215 €      | De 7h à 5h le lundi       |
| Journée en semaine midi         | 75 €       | De 7h à 18h               |
| Journée en semaine soir         | 75 €       | De 12h à 5h le lendemain  |
| Journée en semaine midi et soir | 110 €      | De 7h à 5h le lendemain   |
| Vin d'honneur                   | 50 €       |                           |

## Location Petite Salle

(Pour 20 personnes maximum)

## Location d'une table et de 2 bancs

| PÉRIODE       | TARIF 2018 |
|---------------|------------|
| Vin d'honneur | 20 €       |
| Un week-end   | 5 €        |

## Cimetière de Mazangé



### EMPLACEMENT

#### CONCESSION TARIF 2018

15 ans 100 €

30 ans 200 €

50 ans 300 €

### COLUMBARIUM

#### CONCESSION TARIF 2018

15 ans 200 €

30 ans 400 €

50 ans 600 €

### CASES

### ET

### CAVE URNES

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :  
la Mairie au 02 54 72 00 27

# PUBLICITÉ

## Sécurisation de la route départementale n° 5 et accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) au Gué du Loir

La commune de Mazangé souhaite sécuriser la traversée du hameau du Gué du Loir axe Vendôme-Montoire et Vendôme-Savigny-sur-Braye. Cet axe fortement circulé est classé route départementale 2B. La vitesse moyenne de 85 % des utilisateurs a été mesurée à 62 km/h. Pour établir un projet d'aménagement cohérent, l'ensemble de la traversée a été étudié.

L'objectif de cette opération est de renforcer visuellement et physiquement la traversée du hameau (limitée à 50 km/h) et réduire les vitesses des véhicules aux abords des sorties des riverains et différents commerces. Ce hameau, composé de commerces (hôtel, pharmacie, chambres d'hôtes) dispose de trottoirs non continus et parfois d'une largeur insuffisante pour répondre à la réglementation sur l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour répondre à cette problématique, le conseil municipal a décidé d'engager des travaux permettant la création de trottoirs côté coteau où ils n'existent pas et l'agrandissement de ceux-ci par endroit. Leur revêtement sera de couleur différente de celle de la chaussée afin de réduire visuellement les largeurs des chaussées. Un trottoir verra également le jour entre l'hôtel de Bonne Aventure et l'abribus. La réfection de la bande de roulement sera prise en charge par le conseil départemental.

Avant ces travaux de voirie, en concertation avec le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) Lunay-Mazangé, le Syndicat intercommunal d'électricité du Loir-et-Cher (SIDELC) et la commune, il a été décidé le remplacement de l'ancienne conduite d'eau potable et l'enfouissement des réseaux (énergie, éclairage public et télécommunications). Toutes ces canalisations passeront dans les mêmes tranchées. Cette opération a débuté début novembre. Ces travaux sont complexes car les entreprises travaillent par demi-chaussée, la configuration des lieux ne permettant pas d'autres alternatives. Toutes ces interventions vont se dérouler jusqu'à la fin du mois d'avril 2018.





Terrain de football



Lavoir couvert



Aire de jeux des Ouches



Terrain de Tennis



Pré communal (la Prévôté)



Croix Corbet : pêche libre



Chemins



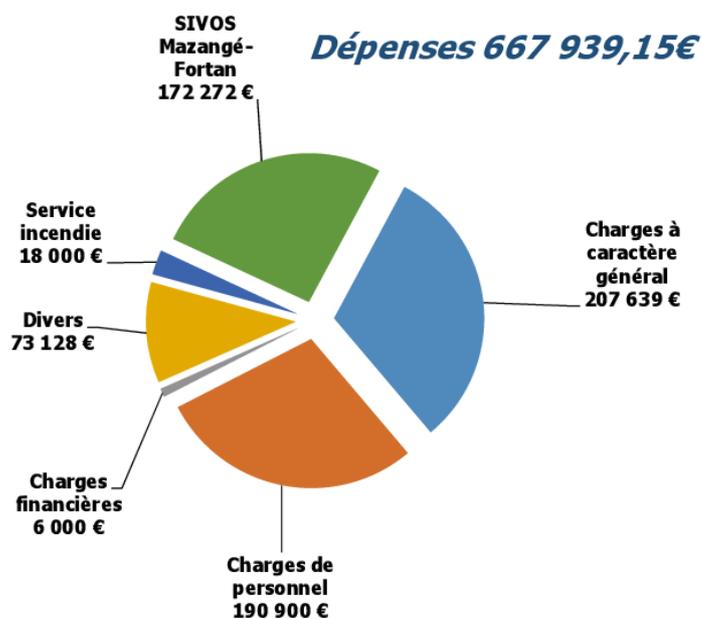
Terrain de pétanque



Panneau de basket

# Le Budget

## Fonctionnement



### Charges à caractère général

Eau-Electricité-Carburants-Combustibles  
Entretien voirie - Entretien bâtiments  
Entretien matériel-Maintenance  
Fournitures administratives  
Honoraires-Indemnités-Frais d'actes  
Frais postaux et de Télécommunications  
Fêtes et cérémonies  
Assurances -Taxes diverses-Frais divers

### Charges de personnel

Salaires -URSSAF-Cotisations diverses

### Divers(Charges de Gestion courante)

Indemnités-Charges diverses  
Syndicat Intercommunaux  
Subventions aux associations  
Caisse des écoles- CCAS  
Dépenses imprévues

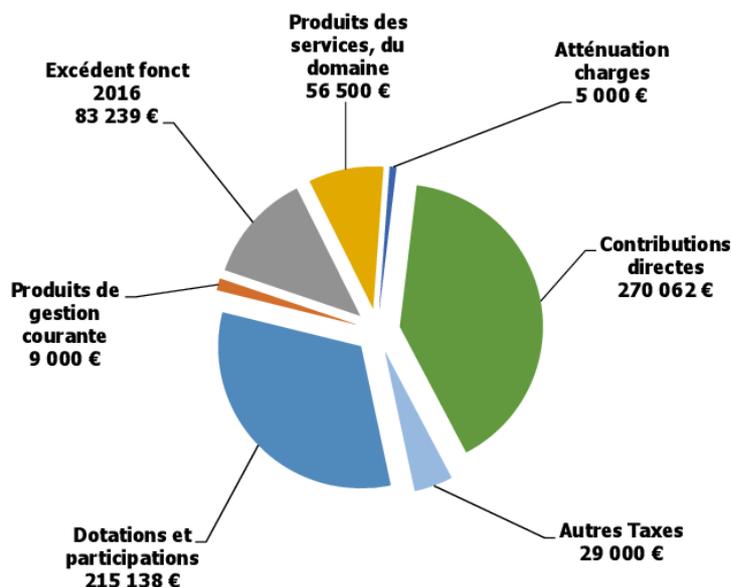
### Charges financières

Intérêts des emprunts

### SIVOS

Financement des écoles

## Recettes 667 939,15€



### Impôts et taxes

Contributions directes ( taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti)  
Taxes Diverses

### Dotations et participations

Dotation Fonctionnement État

### Autres produits de gestion courante

Location logements-Salle des fêtes

### Produits des services, du domaine

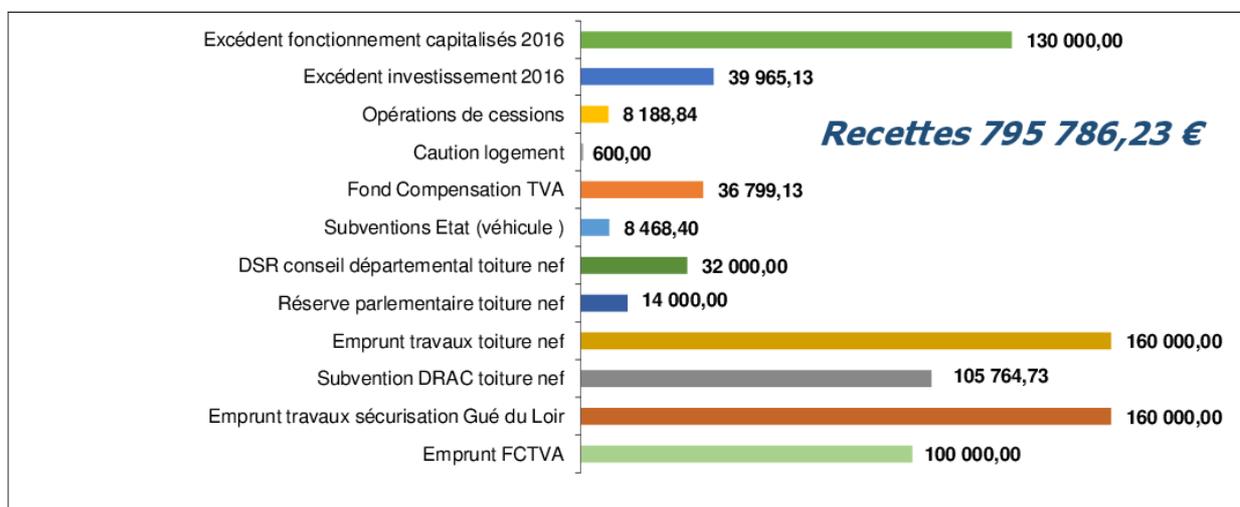
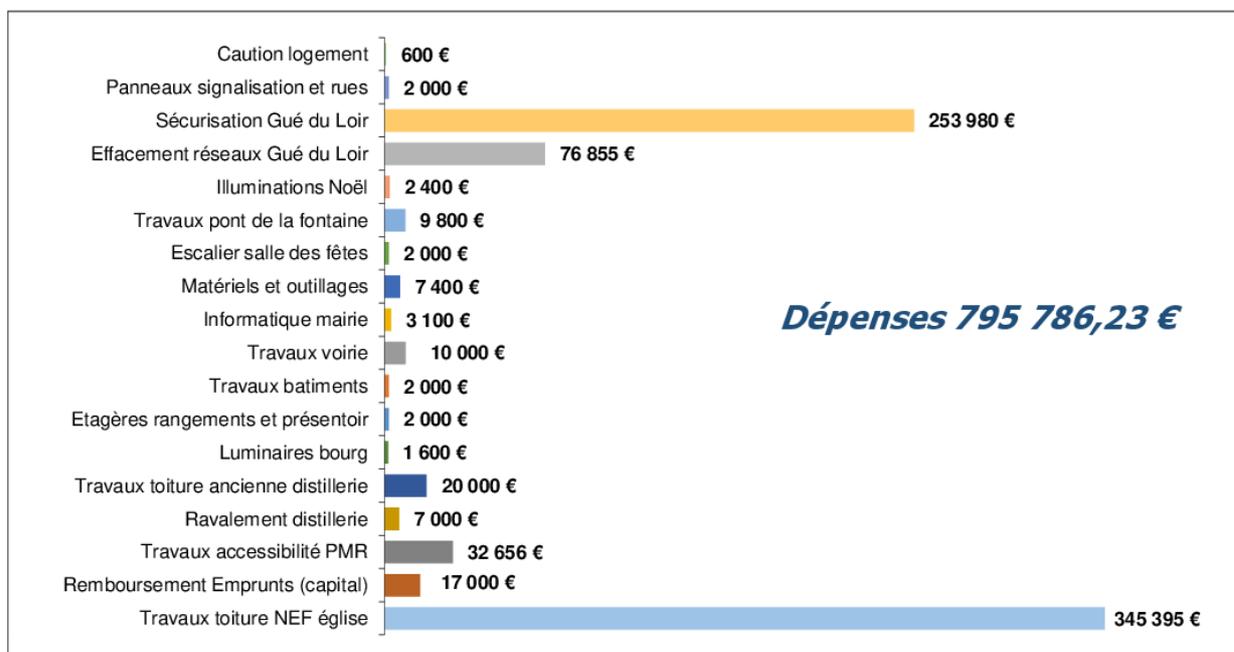
Remboursement par autres syndicats  
Concessions cimetières  
Insertions publicitaires du bulletin

## Taux des impôts de la commune

Taxe d'habitation **14,60%**    Taxe Foncière Bâti **21,25%**    Taxe Foncière Non Bâti **49,69%**

# Primitif 2017

## Investissement



## Autres budgets primitifs annexes de la commune

### Assainissement

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **553728,74 €**

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à : **69166,97 €**

### CCAS

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à : **8180,79€**

# ETAT CIVIL 2017

## NAISSANCES

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Neoh LEFEUVRE le 11 mars

Naël SALAÜN le 13 juin



Séona ROUSSEAU le 09 mai

Timéo DONADIO le 01 septembre

## MARIAGE

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Anne LAMY et Nicolas PARMENTIER le 26 aout



## DÉCÈS

(dressée en exécution du décret n° 51-284 du 3 mars 1951)

Simonne FLAUNAY veuve THIRION le 17 janvier (81 ans)

Joseph MARLANGUE le 15 février (87 ans)

Claude ESSERMÉANT le 14 mars (89 ans)

Denis BRUNEAU le 20 mars (48 ans)

Carlos GONCALVES ROBALINHO le 22 juillet (58 ans)

Josette CHIREIX ÉPOUSE SERVOT le 23 septembre (80 ans)

Michel AUBRY le 30 décembre (83 ans)



## RECENSEMENT

Résultats du recensement de la population effectué en 2017 sur la commune de Mazangé.

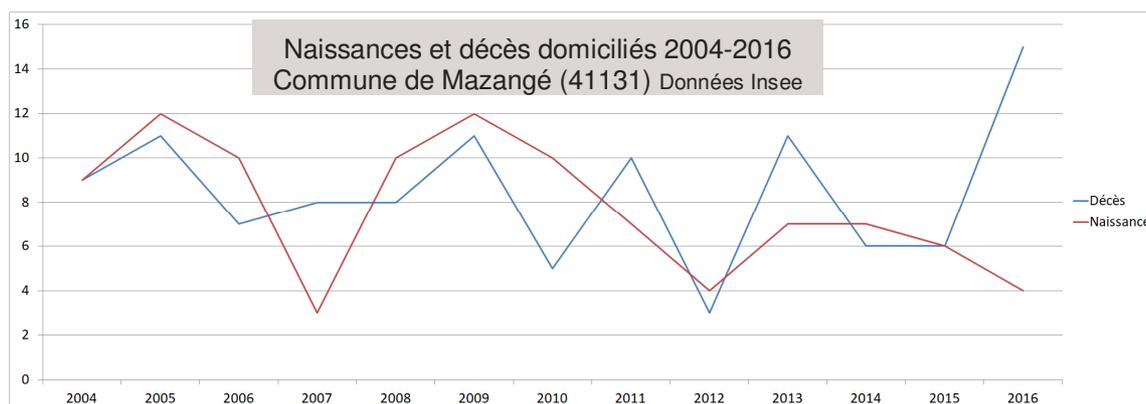
**Population recensée : 855**

Population calculée au 1er janvier 2015

**Population municipale : 894 (914 en 2014)**

**Population totale : 929 (947 en 2014)**

Source : Insee



# FLEURISSEMENT

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les gagnants du concours des Maisons Fleuries pour l'année 2017 sont :



### GAGNANTS

### RÉCOMPENSE (en bons pour fleurir)

M VANHALUWYN David et Mme FESNEAU Mathilde

1<sup>er</sup> prix : 50 €

M et Mme PRAY Fabrice

2<sup>ème</sup> prix : 40 €

Mme LUCAS Monique

3<sup>ème</sup> prix : 30 €

M et Mme LANGLAIS Christian

4<sup>ème</sup> prix : 20 €

M et Mme ROGER Jean-Claude

5<sup>ème</sup> prix : 20 €

Mme MARLANGUE Arlette

6<sup>ème</sup> prix : 20 €

M CHAUSSON Gérard

7<sup>ème</sup> prix : 20 €

M et Mme BARBIER Didier

8<sup>ème</sup> prix : 20 €

M et Mme CONSTANTIN Claude

9<sup>ème</sup> prix : 20 €

# SERVICES DE PROXIMITÉ

## SERVICE POSTAL



Le point poste de MAZANGÉ se trouve à l'épicerie Brosse, 4 rue du commerce.

Horaires d'ouverture :

lundi : 9h00 - 12h30 et 15h30 - 18h00

mardi au vendredi : 9h00 - 12h30 et 15h30 - 19h00

samedi : 9h00 - 12h30

## SERVICES

Tous les services délivrés par la poste sont disponibles au point poste.

- ⇒ Retrait d'espèces et dépôt de chèques (pour les titulaires d'un CCP)
- ⇒ Envoi et retrait de colis
- ⇒ Envoi et retrait de lettre recommandée

Vous trouverez également des boîtes aux lettres à :

- ⇒ L'Orgerie
- ⇒ La Fosse-Courtin
- ⇒ Vauracon
- ⇒ Gué-du-Loir
- ⇒ Le Bourg (rue du commerce)



## TRANSPORT À LA DEMANDE

Un véhicule vient vous chercher à **domicile** pour vous conduire à l'une de ces destinations fixes :

**MERCREDI MATIN, Montoire**, place Clémenceau  
arrivée : 9 h / départ : 11 h 30

**MERCREDI APRÈS-MIDI, Vendôme**, place de la Liberté  
arrivée : 14 h / départ : 17 h 30

**VENDREDI MATIN, Vendôme**, place de la Liberté  
arrivée : 9 h / départ : 11 h 30

**VENDREDI MATIN, Vendôme**, place Saint-Martin  
arrivée : 8 h 55 / départ : 11 h 35

Réservez en appelant, au plus tard à midi la veille de votre déplacement, la centrale de réservation au

**02 18 21 21 63**



Tarifs : 2 € le trajet soit 4 € aller-retour.

*Gratuit pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte gratuité.*

2 lignes régulières de bus desservent la commune :

- Ligne 13 : Choue-Mondoubleau-Vendôme (Arrêts au Gué du Loir, Mairie, La Cohue)
- Ligne 12 : Artins-Montoire-Vendôme (Gué du Loir)



Horaires et tarifs sur [www.remi-centrevalde Loire.fr](http://www.remi-centrevalde Loire.fr)

# VIE SCOLAIRE

R.P.I MAZANGÉ-FORTAN



## Ecole de Mazangé

Téléphone : 02 54 72 14 77

Courriel : ec-mazange@ac-orleans-tours.fr

Directrice : Dora Soulis

### **2 classes : 48 élèves**

- Dora Soulis : 8 PS / 11 MS / 6 GS

- Karine Guillet : 13 CP / 10 CE1

ATSEM : Carole Declerck / Natacha Koehler

### **Autres personnels de l'école**

Cantinière : Annie Ballon / Carine Berthelot

Surveillance de la cantine : Marylène Frimont /  
Natacha Koehler

Agent d'entretien : Carine Berthelot

Bibliothèque : Estelle Ponnet

Garderie : Carole Declerck / Annie Ballon

### **Représentants de parents d'élèves**

Titulaires : Mme Grandcoin et M Salaün

Suppléants : Mme Plessis et Mme Da Silva

## Ecole de Fortan

Téléphone : 02 54 72 05 36

Courriel : ec-fortan@ac-orleans-tours.fr

Directrice : Léa Migné

### **1 classe : 25 élèves**

- Léa Migné : 8 CE2 / 7 CM1 / 10 CM2

### **Autres personnels de l'école**

Surveillance de la cantine : Annie Ballon / Estelle  
Ponnet

Agent d'entretien : Marylène Frimont

Bibliothèque et Garderie : Estelle Ponnet

### **Représentants de parents d'élèves**

Titulaire : Mme Campinotti

Suppléant : M Albert



Elèves lors du voyage scolaire à Seillac (mai 2017)

Pour permettre aux enfants de grandir dans des écoles où il fait bon apprendre, favoriser l'ouverture au monde, les écoles de Mazangé et Fortan mettent en place chaque année de nouveaux projets pédagogiques :

- ⇒ piscine pour les GS/CP/CE1,
- ⇒ animations Perche Nature dans le cadre du défi 410 pour les 3 classes du RPI,
- ⇒ cycle sécurité routière pour les cycles 2 et 3,
- ⇒ visite de l'exposition sur les objets anciens de la cuisine à Savigny sur Braye pour les élèves de CP/CE1/CE2/CM1/CM2.

***Les enseignants remercient toutes les personnes, toutes les collectivités et toutes les associations qui, par leur aide humaine, matérielle ou financière permettent que tous ces projets soient possibles.***

# VIE SPORTIVE

## COURSE DE CÔTE

Cela fait maintenant trois ans qu'une course de côte a lieu dans notre belle commune de Mazangé et le succès est grandissant au fil des saisons.

Un public de plus en plus nombreux se presse chaque année pour voir passer les voitures qui s'engagent à vive allure dans la côte du Chéné.

Ce parcours de 1.3km est parcouru à une vitesse moyenne de plus de 110 km/h pour les plus rapides, avec une pointe à environ 200 km/h en fin de circuit, avant le carrefour de Fourmaugé.

Pour 2018, la course devrait être prometteuse. En effet, Sport Auto Tours, organisateur de l'épreuve, va réduire le coût de l'engagement pour les pilotes et supprimer les primes. Cela rendra la course plus accessible aux concurrents qui apprécient beaucoup ce parcours; il devrait y avoir du spectacle...

Nous vous engageons à en parler autour de vous et à venir nombreux regarder cette manifestation atypique dans nos rues, et encourager nos pilotes locaux, qui, à n'en point douter devraient faire un bon résultat.

Les vérifications techniques des véhicules seront effectuées le samedi 1er septembre 2018 et la course aura lieu le dimanche 02 septembre 2018. Elle débutera le matin par des essais libres, pour continuer ensuite par 3 ou 4 montées chronométrées.



Au départ

Intervention lors d'un incident de course



## JEUX INTER VILLAGES 2018

Après une interruption en 2017 pour cause d'élection, les prochains jeux inter villages seront organisés par Mazangé et auront lieu le 17 juin 2018 au terrain du feu de St Jean.

Nous avons d'ores et déjà commencé à travailler sur ce sujet qui nécessite une grosse préparation afin que cette manifestation ait lieu dans les meilleures conditions.

La municipalité sera en charge de l'organisation des jeux et le comité des fêtes de la partie restauration. Cependant, pour mener à bien cette mission, nous aurons également besoin de nombreux bénévoles que nous invitons à se faire connaître en mairie afin qu'ils soient intégrés le plus en amont possible dans l'organisation des tâches (mises en place des barrières, des jeux, surveillance et gestion de l'aire de jeux...)

En parallèle, il nous faudra constituer une solide équipe de biscottos et d'intellos pour faire briller les couleurs de notre village avec l'objectif d'améliorer le résultat des années précédentes (3<sup>e</sup> en 2015 à Lunay puis 2<sup>e</sup> en 2016 à Villiers sur Loir...), sans oublier un public nombreux pour les encourager...

Nous comptons sur votre présence (et celle du soleil) pour que cette fête soit un succès et que nous puissions exposer le trophée dans notre belle commune.



LUNAY



MAZANGE



NAVEIL



THORE



VILLIERS

## RENDEZ-VOUS 2018

**20 mai** : 22<sup>ème</sup> Triathlon des Coteaux du Vendômois

Pour cette épreuve, la mairie recherche des **signaleurs bénévoles**. Merci à vous.

**17 juin** : Jeux Inter Villages à Mazangé.

**1er et 2 septembre** : 4<sup>ème</sup> course de côte de la Vallée du Loir



# CALENDRIER 2018

## JANVIER

06 janvier : Vœux du Maire à 18h  
19 janvier : Assemblée Générale UNRPA  
26 janvier : Assemblée Générale ASCM

## FEVRIER

09 février : Assemblée Générale du Comité des Fêtes  
24 février : Soirée choucroute UCCAV

## MARS

04 mars : inauguration des travaux de l'église  
10 mars : inauguration de la Place des Combattants d'Afrique du Nord  
16/17/18 mars : Théâtre ASCM  
17 mars : Construction de nichoirs  
23 mars : Pot-au-feu de l'UNRPA  
24 mars : Nuit de la Chouette

## AVRIL

13 avril : Goûter de l'UNRPA

## MAI

08 mai : Commémoration du 8 mai 1945  
20 mai : Triathlon des Coteaux des Vendômois

## JUIN

09/10 juin : Défi Biodiversité 410  
17 juin : Jeux Inter-villages à MAZANGÉ  
24 juin : Feu de St Jean du Comité des Fêtes  
30 juin : Fête des écoles à MAZANGÉ

## JUILLET

13 juillet : Soirée moules-frites suivie d'un bal  
14 juillet : Festivités avec jeux au pré communal

## SEPTEMBRE

01 septembre : Course de côte - contrôles techniques  
02 septembre : Course de côte  
09 septembre : Brocante et festival des vins  
15/16 septembre : Journées du Patrimoine  
29 septembre : Repas des anciens de l'UNRPA

## OCTOBRE

20 octobre : Soirée Karaoké du Comité des Fêtes  
26 octobre : Poule au pot de l'UNRPA

## NOVEMBRE

10 novembre : Assemblée générale Sport Auto Tours  
11 novembre : Commémoration du 11 novembre 1918  
25 novembre : Repas « choucroute » de l'UNRPA

## DECEMBRE

02 décembre : Randonnée pédestre de l'ASCM  
08 décembre : Loto et Goûter des anciens (offert par la commune)  
23 décembre : Noël UCCAV  
28 décembre : Belote de l'UNC-AFN MAZANGÉ/FORTAN

# VIE ASSOCIATIVE

## LES ASSOCIATIONS

|   |                        |                                 |
|---|------------------------|---------------------------------|
| <b>UNC A.F.N.</b>                         | Daniel GALLAS          | 02 54 72 00 32                  |
| <b>Société de Chasse</b>                  | Régis PERGELINE        | 02 54 72 02 87                  |
| <b>AAPPMA Thoré-Montoire (pêche)</b>      | Serge SAVINEAUX        | 02 54 72 04 41 / 06 80 14 20 23 |
| <b>Comité des fêtes</b>                   | Liliane ANTOINE        | 02 54 72 08 84                  |
| <b>Football (A.S. Lunay)</b>              | Jonathan PERCHE-HAMEAU | 06 30 37 14 25                  |
| <b>U.N.R.P.A. Ensemble et Solidaires</b>  | Marc BLIN              | 09 60 41 74 50                  |
| <b>U.C.C.A.V.</b>                         | Didier DECLERCK        | 02 54 72 03 85                  |
| <b>Perche Nature</b>                      | Bernard DERUE          | 02 54 72 03 02                  |
| <b>Association Sportive et Culturelle</b> | Eduard SIEGERS         | 02 54 72 01 40                  |
| <b>Ecurie Sport Auto Tours</b>            | François FARÉ          | 02 54 77 59 90                  |

En 2018 débutera dans notre commune l'**Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC)**, financé à 80% par la Région Centre Val de Loire via le Pays vendômois, 10% par la commune et 10% par l'association Perche Nature, chargée de cet IBC.

Qu'est-ce que la « biodiversité » ? C'est la diversité des milieux (écosystèmes) et des espèces animales et végétales qui y vivent.

Qu'est-ce qu'un « inventaire » ? C'est la recherche et la liste la plus complète possible de ces espèces. Il est admis aujourd'hui que la meilleure défense des équilibres environnementaux c'est précisément l'existence du maximum d'espèces.

Des scientifiques naturalistes de diverses disciplines : botanique, ornithologie, mammalogie (mammifères), etc. assureront cet IBC.

Dans le Nord Loir-et-Cher, 5 IBC ont déjà été réalisés par Perche Nature sur les communes de Mondoubleau, Saint-Hilaire-la-Gravelle, Villetrun et tout près de nous à Naveil et Villiers-sur-Loir. Mais c'est une première pour Mazangé. C'est un événement qui permettra de découvrir des espèces insoupçonnées grâce à la participation de la majorité des habitants qui pourront fournir leurs observations, apporter des plantes à identifier, des pelotes de réjection ou faire part de leurs interrogations.

**DEFI BIODIVERSITE 410 !** c'est-à-dire 410 espèces ! 09 et 10 Juin 2018

L'IBC, débutant en 2018, durera deux ans. Dans ce cadre, un week-end exceptionnel se déroulera à Mazangé au cours de sorties nature, les samedi 09 et dimanche 10 juin 2018. Il s'agira d'un véritable défi auquel seront invités tous les amoureux de la nature, spécialistes ou non : découvrir au moins 410 espèces, végétales et animales.

41 espèces comme le numéro du Loir-et-Cher, ce serait trop peu. 410 espèces, c'est peut-être ambitieux pour une recherche d'un week-end, mais c'est justement un défi ! Et l'éventail de recherche est vaste : plantes, arbres, orchidées, champignons, oiseaux, papillons, libellules, insectes, mammifères, amphibiens, reptiles...

Le décompte des espèces rencontrées lors des sorties se fera en direct dans la salle municipale, où se tiendront divers stands et expositions.

En 2018 seront organisées des réunions préparatoires, des animations y compris scolaires, avec le concours d'Objectif 41 (club de photographes), de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher et de l'ASCM (Association Sportive et Culturelle de Mazangé).

Il nous reste à souhaiter la réussite de cette entreprise qui fournira un bilan nature de premier ordre pour notre commune et qui servira pour l'aménagement du territoire.

Mazangé, le 13 décembre 2017,  
B.Dérue et J.Pécharde



Bleuet (plante),  
photo de Florian Laurenceau

Tabac d'Espagne (papillon)  
photo de Florian Laurenceau



Ensemble et Solidaires UNRPA propose à ses adhérents de multiples activités : divers jeux de cartes, spectacles, voyages d'une ou plusieurs journées ainsi que des gouters gratuits, bal et repas dansants.

Animer, Accueillir, Communiquer, Transmettre sont les devises que nous nous efforçons de développer tout au long de l'année, au sein de notre association et aussi permettre à chacun son intégration dans le tissu social de notre ville.

Je remercie nos bénévoles qui se mettent au service des adhérents pour favoriser les liens humains qui se créent au travers de toutes les activités proposées.

La municipalité de Mazangé nous apporte son soutien par la mise à disposition de sa salle polyvalente et de sa petite salle. Pour cela, nous lui en sommes très reconnaissants.

C'est avec grand plaisir que nous vous y accueillerons les jeudis à partir de 14 heures afin de participer à des parties de belote.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Vous serez les bienvenus.

Le Président, Marc BLIN



Communiquer



Animer

L'année 2017

- 29 septembre : le repas annuel de l'association s'est tenu dans un lieu digne d'un grand restaurant et ce à l'occasion du passage de témoin de Monsieur PERGELINE. Après 40 années de bons et loyaux services, ce dernier prend un repos bien mérité!
- 27 octobre : le repas de la « Poule au pot » avec une très bonne animation, organisée par notre musicien Guillaume.
- 26 novembre : Repas « Choucroute » animé par TOP Music, avec une ambiance exceptionnelle.



Accueillir

**Mazangé : programme de l'année 2018**

- 19/01/2018 à 14h00 : Assemblée Générale
  - 23/03/2018 à 12h00 : Pot au feu
- Animations : TOP Music
- 13/04/2018 à 14h00 : Goûter
- Animations : Mme RAMOS
- 29/09/2018 à 12h00 : Repas annuel
- Animations : Benny CAREL
- 26/10/2018 à 12h00 : Poule au pot
- Animations : Guillaume
- 25/11/2018 à 12h00 : Choucroute
- Animations : TOP Music

**Programme des sorties de l'année 2018**

- 26 mars 2018 : Chécy
- Avril 2018 : Madame Sans Gênes
- 12 juin 2018 : Saint-Malo
- Novembre 2018 : Sortie SIMPLON



Transmettre

**Belote du jeudi**



**Composition du bureau**

- Président : Marc BLIN
- Vice-Président : Claude CONSTANTIN
- Trésorière : Muguette PELTIER
- Vice-Trésorière : Brigitte DAGUISÉ
- Secrétaire : Marie Thérèse NEILZ
- Vice-Secrétaire : Marie-Madeleine BONVALET



## Bilan de l'année 2017

### **Feu de la saint Jean**

**Samedi 24 juin**

Merci à vous tous les bénévoles, pour votre aide et votre soutien que vous nous apportez chaque année à réaliser cette soirée. Le traditionnel couscous, et, à la tombée la nuit, l'embrasement du feu sont toujours un grand succès et sont appréciés des spectateurs.

### **Karaoke Samedi 22 Octobre**

Soirée annulée suite au désistement tardif de l'animateur.

### **Sortie au Puy du fou**

En juillet, week-end au Puy du fou sous le soleil, séjour très apprécié des participants.

**L'ASSEMBLEE GENERALE AURA LIEU  
LE VENDREDI 9 FEVRIER 2018 A 20H30  
A LA SALLE DES FETES**



Tous les volontaires sont invités et seront les bienvenus. Nouveaux habitants, n'hésitez pas nous contacter, c'est l'occasion de s'intégrer dans la vie de notre village.

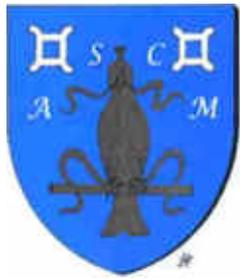
**NOUS SOMMES A LA RECHERCHE DE PALETTES POUR LE PROCHAIN FEU DE LA SAINT JEAN**

Contact : Liliane ANTOINE - Tel: 02.54.72.08.84

## Dates à retenir pour 2018

- **Feu de Saint Jean** : 23 Juin 2018
- **Karaoke** : 20 Octobre 2018

**Les membres du comité des fêtes de Mazangé  
vous souhaitent à tous une bonne année 2018.**



### Les activités de l'association :

- Loisirs Créatifs : les vendredis de 17h00 à 19h00 (salle modélisme)
- Tennis de table : les vendredis hors vacances scolaire de 18h00 à 20h00 (sous sol salle des fêtes)
- Modélisme : les vendredis de 17h00 à 20h00 et le dimanche matin selon calendrier de 8h00 à 12h00 (salle modélisme)
- Terrain de tennis : 2 € / heure + 2 € caution clé ou carte 10 € pour 12 heures.
- Théâtre : les inscriptions débutent chaque année fin septembre.

Je veux commencer d'abord par les traditionnels vœux de bonheur, prospérité et de santé pour tous en ce début d'année 2018 ainsi que mes plus vifs remerciements à nos bénévoles qui répondent toujours présents pour nous épauler dans l'organisation de nos manifestations et bien entendu aussi à l'équipe municipale. Comme chaque année, je vous présente le bilan de notre association.

L'association compte 54 membres répartis dans trois activités: Loisirs Créatifs 17; Modélisme 27; Théâtre 8 ainsi que 21 bénévoles et bienfaiteurs. Les effectifs restent stables et je m'en réjouis.

En ce qui concerne les manifestations de l'association, notre assemblée générale du 27 janvier 2017 a vu une affluence habituelle. Le Rallye pédestre du mois d'avril comptabilise 55 participants. Le théâtre de l'association n'a pas pu avoir lieu et est reporté au mois de mars 2018. La randonnée pédestre de décembre a accueilli une bonne participation, et notamment, et je vous en remercie, de nombreux habitants de notre commune.

En ce qui concerne les projets pour 2018 : la présentation en modèle réduit de la gare du tramway du Gué du Loir, l'installation d'une vitrine d'exposition dans un établissement bancaire à Vendôme pour quelques semaines. L'association participera en juin au "défi 410" organisé par Perche Nature ainsi qu'à l'IBC (Inventaire de la Biodiversité Communale) qui se déroulera sur 2018 et 2019. Dans ce cadre seront organisés des ateliers de fabrication de nichoirs et d'autres activités : le 17 mars à 14h30, au sous-sol du foyer communal, aura lieu un atelier animé par Perche Nature avec l'aide logistique de l'ASCM). Les flash-infos à venir vous informeront en temps voulu.

Pour terminer je voudrais remercier les habitants de notre commune pour leur bienveillance à l'égard de notre activité Modélisme avion. Je m'explique, vous savez que nous disposons d'un terrain pour faire évoluer nos aéronefs et nous nous efforçons à respecter au maximum votre tranquillité. Les membres de cette activité vous invitent à venir les rejoindre pour découvrir ce qu'est le modélisme avion. Malheureusement, notre terrain est régulièrement utilisé par des personnes ne faisant pas partie de notre association. Ceci nous porte préjudice et nous ne pouvons pas y faire grand-chose. Les drones sont devenus très populaires ces derniers temps. J'en vois régulièrement voler au-dessus du village et plus précisément autour du clocher de l'église. Je tiens à vous dire qu'en aucun cas les membres de notre association se permettent de faire évoluer leurs avions au-dessus du bourg et encore moins les drones. Si vous en voyez un au-dessus de votre tête, sachez que c'est une personne qui ne fait pas partie de notre groupe et qui évolue en toute illégalité avec son appareil. Le législateur a mis en place des règles très strictes pour ces appareils qui, la plupart du temps, sont équipés de caméras vidéo. La loi interdit le survol des lieux d'habitation.

**Bonne et heureuse année 2018 à toutes et à tous.**

Eduard SIEGERS, président de l'ASCM.



## Bilan de la saison de chasse 2016/2017

Le grand gibier se porte bien, il est même en progression puisque cette année la fédération de chasse nous a augmenté le quota de bracelets à réaliser, afin de limiter les dégâts occasionnés sur les cultures et sur les vignes.

En effet, ils nous ont attribué 17 bracelets de chevreuils avec obligation par la préfecture de réaliser un quota minimum de 15 chevreuils.

Nous avons prélevé 7 chevreuils mâles, 6 chevreuils femelles et 4 jeunes.

Pour le petit gibier, nous avons 31 bracelets de faisans communs attribués c'est-à-dire un bracelet par chasseur. Pour les perdrix : la question ne se posait pas car nous ne les tirions pas cette année

Le tableau global pour la saison de chasse du petit gibier sédentaire se répartit comme ceci ;

Lièvres 40, faisans communs 25, faisans vénérés 33, lapins 3, pigeons ramiers 61, bécasses 7, canards colverts 3, tourterelles 9.

Pour les nuisibles, il a été détruit au fusil 45 corbeaux et 76 ragondins.

Le premier week-end de mars a eu lieu le comptage de lièvres et de couples de perdrix grises et rouges afin de comptabiliser les effectifs restant après l'hiver. C'est un bilan moyen mais pas catastrophique compte tenu du printemps, qui lui, avait été calamiteux.

Il a été recensé, sur les échantillonnages réalisés, 103 lièvres, 24 couples de perdrix grises, 11 isolées, pour les rouges 5 couples et 5 isolées.

Le mardi 4 avril nous avons rendez-vous à la salle des fêtes de la Poulinière pour le comptage des coqs chanteurs, les effectifs se portent bien. Ils ont mieux supporté les effets du printemps que les perdrix, ce qui nous laissait espérer une bonne reproduction au printemps.

La société de chasse a investi en achetant 2 lots de 15 miradors qui ont été assemblés cet été et installés sur le territoire dans les endroits qui nous paraissaient dangereux du fait de la proximité d'une route ou d'un chemin susceptible d'être emprunté par des promeneurs ou des cyclistes.

Maintenant il faut qu'ils servent afin de voir si l'endroit choisi est judicieux, auquel cas ils peuvent être déplacés ailleurs si nécessaire.

Je rappelle aux adhérents de la société, que vous devez impérativement rendre vos carnets de prélèvements faisans communs, bécasses, et votre tableau de chasse annuel en précisant pour les faisans communs si c'est des poules ou des coqs, pour la fin février au plus tard afin que nous puissions envoyer les bilans à la fédération début mars.

**Le bureau de chasse et les sociétaires se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018.**

## UCCAV DE MAZANGÉ

*Union Commerciale des Commerçants Artisans et Viticulteurs*

Bonjour à Tous,

Tout d'abord, merci à ceux qui nous ont rejoints cette année.

Au cours de l'année 2018, retenez les dates suivantes :

- le samedi 24 février 2018, notre célèbre choucroute au foyer communal avec réservation chez Mme Bobault au 02.54.72.05.22 ou chez M. Declerck au 02.54.72.03.85.

- notre traditionnelle brocante avec foire à l'entrecôte le dimanche 09 septembre 2018.

Comme tous les ans, le Père Noël est venu dans le village avec ses chocolats, ses places de cinéma pour les enfants et le bon vin chaud qui fut bien apprécié des adultes.

Nous remercions tous les membres, y compris des bénévoles, qui nous ont bien aidés, notamment pour la fête à l'entrecôte.

**Très bonne année 2018 à tous.**

Le président, M. Didier Declerck, et les membres de l'UCCAV.



L'année 2017 se termine et notre association entre dans sa 46<sup>ème</sup> année et ne compte plus que 20 adhérents. Notre ami et vice-président René PRAY nous ayant quitté début octobre 2017.

Le bureau comprend :

- 1 Président M. GALLAS Daniel
- 1 Secrétaire M. JANVIER Claude
- 1 Trésorier M. GALOYER Jean-Claude
- et 7 autres membres.



Début janvier se tient une Assemblée Générale où il est procédé à l'élection du 1/3 sortant, puis une réunion de bureau où nous devons élire un nouveau vice-président. Cette journée se termine dans la convivialité avec les épouses autour d'une galette des Rois et de quelques parties de belote.

Pour cette année, notre concours de belote a eu lieu le jeudi 28 décembre 2017.

Notre traditionnel méchoui s'est transformé en un repas au restaurant à Danzé.

Pour l'année 2018, les dates à retenir sont:

- Le 10 mars, sera baptisée la place de l'ancienne poste, place des combattants d'Afrique du Nord 1er janvier 1952 - 2 juillet 1962, pour perpétuer la mémoire d'une guerre d'Algérie qui a peut-être moins marqué l'opinion publique que les guerres 1914/1918 et 1939/1945 vu qu'elle ne s'est pas déroulée sur notre territoire, mais qui a fait près de 27 000 morts dont 110 dans notre département du Loir et Cher.
- Les défilés des 8 mai et 11 novembre
- Notre concours de belote le vendredi 28 décembre 2018

**Notre association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2018 et remercie tous ceux qui nous sont fidèles.**

Le président, M. GALLAS Daniel

## SPORT AUTO TOURS

**Le salon des sports mécaniques.** L'Écurie Sport Auto Tours n'est pas vernie avec son Salon car après le froid glacial de l'année passé, c'est la pluie qui a tenu la vedette pour cette 5e édition organisée sur le parking du Centre Leclerc de Vendôme. Emmenés par les fidèles du Team FJ, les exposants affichaient une diversité qui permettait au maigre public d'appréhender un large panel de discipline des Sports Mécaniques allant des voitures de rallye aux motos en passant par le camion cross ou les véhicules historiques de compétition. L'Écurie 41 avait amené son simulateur permettant de s'essayer au pilotage sur le toboggan spadois en Belgique, haut lieu du sport automobile international. Comme d'habitude, les commissaires techniques de la Ligue étaient présents afin de distiller conseils et renseignements ou contrôler les véhicules en vue de la saison. **En 2018 le salon se tiendra le dimanche 11 mars**



**La course de côte de Mazangé.** Michel Baud n'avait jamais remporté l'épreuve organisée par l'équipe de François Faré. Son fils Maxime répare cette lacune en décrochant sa toute première victoire au scratch ! Une petite faute aux essais, sans conséquence autre qu'un flap arraché qu'il domine malgré tout, sera la seule erreur de la journée du jeune Maxime. Il gèrera ensuite les 3 montées de course comme un vieux briscard pour s'en aller décrocher ses premiers lauriers au scratch. Il faut dire que la concurrence était des plus réduite car aucune monoplace n'était présente pour contrarier la marche en avant de la Norma. Dans la lutte qui a fait rage pour la 2e place, David Jaumier tire son épingle du jeu alors que Jean-Pierre Pierre Picault glisse son proto artisanal sur la dernière marche du podium. En bagarre pour le titre de Champion de Ligue, Cédric Bouffeteau et Gabriel Coste se sont neutralisés en remportant leur groupe respectif. Dominateur en F2000, Cédric Bouffeteau coiffe la couronne alors que Gabriel Coste, intouchable en Gr.A, échoue à 4 points. Derrière le nouveau Champion, David Aubert a tout tenté mais il rate son ultime ascension alors que Valentin Vioux prend une fort belle 3e place à domicile. Stéphane Robin a longtemps mis la pression sur Gabriel Coste mais il craque dans l'emballage final et Fabien Metton en profite pour lui subtiliser la 2e place du Gr.A. Couple conique cassé au cours de la 1e montée, Geoffroy Carcreff offre la victoire du Gr.FC à Alain Brisse-Bonnet qui contient Michel Mabillean et Philippe Bodinier. Olivier Hronik s'impose logiquement en Gr.N mais, le local, Jean-Baptiste Jondot a failli créer la surprise en lui menant la vie dure au volant de sa petite Saxo.



**Site internet : [www.sport-auto-tours.com](http://www.sport-auto-tours.com)**



**Rappel de la réglementation de la pêche :**

Il est rappelé à toutes et à tous, qu'il est obligatoire d'avoir une carte de pêche pour pêcher sur les eaux libres (rivières) même chez soi. La taille du brochet est de 60 cm et celle du sandre de 50 cm. Un quota de 3 carnassiers, par jour, dont 2 brochets maxi est à respecter.

L'AAPPMA Thoré – Montoire au fil de l'eau se compose de:

| NOM Prénom      | Fonction       | NOM Prénom      | Fonction          |
|-----------------|----------------|-----------------|-------------------|
| SAVINEAUX Serge | Président      | BETTE Dominique | Trésorier         |
| SUR Jean-Yves   | Vice-président | BRETON Thomas   | Trésorier-adjoint |
| PLOUX Christian | Vice-président | MIRAULT Adeline | Secrétaire        |

Il a été constaté une hausse de 5% sur la vente des cartes de pêche qui représente 976 permis de vendu au 1er octobre 2017.

Les activités de 2017 (comme les alevinages, l'enduro carpes, le challenge carnassiers, concours à la pêche au coup etc...) se sont déroulées correctement. A chaque manifestation, des poissons ont été pris, mesurés, photographiés et remis à l'eau avec la satisfaction des pêcheurs.

**De nombreux travaux ont été effectués :**

- Pose d'échalier pour permettre aux pêcheurs de passer par dessus les clôtures
- La restauration du local de St Quentin :
  - Dalle coulée
  - Bardage bois terminé
  - Le passage entre les deux a été fait par les chasseurs ;
- 2 toilettes sèches livrées et installés par la mairie de Montoire ;
- Le plan d'eau de Sougé est maintenant labellisé Parcours Famille. Un toilette sèche ainsi que 2 tables ont été installées par la Fédération de pêche.



**Reste à faire pour 2018**

- le plafond et les intérieurs du local de St Quentin
- un toilette sèche sera installé au plan d'eau de St Martin des Bois.

**Pour 2018 se dérouleront :**

- 4 enduros carpes ;
- Challenge carnassiers : 2 manches ;
- Alevinage en poissons blancs et truites sur plan d'eau et rivière.

Un nouveau garde à rejoint les 3 gardes ce qui compte 4 gardes à ce jour avec pour missions de surveiller la bonne pratique de la pêche et le respect de l'environnement.

**ÉCOLE DE PÊCHE**

L'école de pêche a débuté mi octobre et compte déjà 12 enfants.

| Type de carte de pêche     | Tarif | Type de carte de pêche | Tarif |
|----------------------------|-------|------------------------|-------|
| Carte interfédérale        | 96 €  | Carte « hebdomadaire » | 32 €  |
| Carte « majeur »           | 75 €  | Carte « journalière »  | 10 €  |
| Carte « mineur »           | 20 €  | Carte « découverte »   | 6 €   |
| Carte « découverte femme » | 33 €  | Timbre EHGO seul       | 30 €  |



Les points de vente sont : Articles de pêche GARNIER (Montoire), Épicerie « Le Relais » (Azé), Sport-Loisirs (Montoire), Bar « Côteaux du Loir » (Villiers), Hôtel de France (Sougé), Boucle d'or (St Martin), Thoré Alimentation (Thoré la Rochette)

Ou sur le site : [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr) : de chez vous

**Le bureau vous souhaite une bonne pêche pour 2018.**

AAPPMA Thoré-Montoire  
 470 Les Clouzeaux  
 41360 LUNAY  
 Tél : 02-54-72-04-41  
 Portable : 06-80-14-20-23  
 E mail : [aappmadethorelarochette@gmail.com](mailto:aappmadethorelarochette@gmail.com)

L'assemblée générale se déroulera le **samedi 24 février 2018**  
**à 14 h 00,**  
 à la salle Marie de Luxembourg, à MONTOIRE.

Après la construction de notre club house en 2014, nous continuons à rénover nos infrastructures afin de mettre nos joueurs / joueuses dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, nous avons décidé pendant cette saison 2016-2017 de refaire le terrain principal après plus de 20 ans de bons et loyaux services.

La municipalité nous a maintenu la subvention que nous avons investi dans la rénovation de ce terrain grâce à nos fidèles bénévoles et à l'entreprise Rodolphe Marie qui nous a réalisé les travaux à un moindre coût avec la participation de ses employés Romain et Cédric qui sont également joueurs au sein du club.

L'entretien de ce nouveau terrain sera réalisé par cette entreprise à la charge du club en contrepartie du maintien de la subvention municipale.

L'entretien du terrain d'entraînement reste à la charge de la commune.

La saison 2016-2017 s'est achevée sur une honorable cinquième place en Troisième Division.

Alors que l'objectif sportif était le maintien dans cette division.

Pour cette nouvelle saison 2017-2018, l'objectif reste identique, le maintien en Troisième Division.

De plus, l'équipe féminine a réalisé une bonne saison également terminant deuxième de la série 2.

Cette entente (Saint Martin – Lunay) est renouvelée pour la saison 2017-2018 avec pour objectif de terminer cette fois première de la série 2...

Encore une fois, nous avons œuvré pour le retour d'une équipe U7 avec une intervention du district pour une journée découverte auprès des écoles de Fortan, Lunay et Mazangé.

Mais les différentes ententes en place attirent les enfants.

Nous avons organisé pour la première fois en partenariat avec le club de tennis de Lunay le RAID Bernache 2016 qui fut une réussite. Cette opération a été renouvelée en octobre 2017 avec le même succès, vivement octobre 2018 !!

Cette saison 2017-2018, nous organisons une belote, une marche et un tournoi foot salle début Janvier.

Nous avons donc inauguré notre terrain le 15 octobre 2017 après plus d'un an de travaux et espérons pouvoir le conserver dans ces conditions le plus longtemps possible.

**Venez nous rejoindre, nous sommes un club convivial et nous œuvrons pour le rester !!**

*Merci à tous les responsables et bénévoles sans lesquels, notre sport ne pourrait voir la continuité.*

• **Sportif :**

Arbitre Officiel : LEBRAY Benoît  
Responsable Séniors H : LEBRAY Florent  
Responsables Séniors F : LEBRAY Benoît  
PERCHE-HAMEAU Jonathan  
Dirigeants : MAHOUDEAU Michel, MARAIS Michel, SERPIN Damien,  
MASSON Didier, BURON Gilles



• **Administratif :**

Président : PERCHE-HAMEAU Jonathan (06 30 37 14 25)  
Vice Président : BOBAULT Bernard  
Trésorière : MENU Priscillia  
Trésorière Adjointe : BOBAULT Nicole  
Secrétaire : VAILLANT Fanny  
Secrétaire Adjoint : MOALIC Marine  
Membres du bureau : BURON Gilles, DODIN Gaétan, HARNOIS Jany, NAVARRE Nicolas,  
SERPIN Damien, SERPIN Romain, VAILLANT Patrice





Vous avez envie de marcher environ 10 km en deux heures, deux heures trente.. Venez nous rejoindre le mardi à 14 heures sur le parking de la salle des fêtes. Vous pourrez randonner dans une ambiance conviviale, parler de l'actualité du moment où autre..... Vous découvrirez des endroits divers et insolites de Mazangé mais aussi des communes environnantes. Ces sorties nature sont souvent l'occasion de découvrir la faune et la flore aux différentes saisons. Il n'y a pas d'adhésion, venez participer quand vous en avez envie. A très bientôt parmi nous.

## Sapeurs-Pompiers de Villiers-Mazangé



L'effectif du centre est de 12 sapeurs pompiers volontaires. Le sapeur Hérault Melvin a quitté le centre pour se porter volontaire au CSP VENDOME. Il est remplacé par Alexandre Sauvêtre qui a effectué sa formation de Jeunes Sapeurs Pompiers. Il serait pompier stagiaire dans notre centre le 1er janvier 2018.

Toujours à la recherche de personnes qui seraient intéressées pour rejoindre notre équipe, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou contacter le chef de centre au 06 60 66 70 76.

Depuis le mois de mai, 3 véhicules sont affectés à notre centre. Un véhicule léger pour les interventions secours aux personnes, un véhicule toute utilité pour les opérations diverses et un camion citerne 4 places pour les feux et accidents de circulation.

Une complémentarité en personnel est opérationnelle avec le centre de Thoré-la-Rochette et permet de palier au manque d'effectif, dans les deux centres, à différents moments de la journée.

Depuis le 1er janvier 2017, 130 interventions ont été traitées sur les secteurs de Villiers-sur-Loir, Mazangé et Azé, ainsi que quelques renforts sur le secteur de Vendôme.

Nous intervenons en premier appel sur la commune de Azé, depuis le mois de juin.

Lors de nos différentes manœuvres mensuelles, nous avons visité et nous sommes exercés sur plusieurs sites de la commune, la gare TGV, la colonie de la ville de Stains, au plan d'eau... afin de repérer les lieux pour pouvoir intervenir si un sinistre se déclarait.

Tous nos vœux pour l'année 2018.

Sébastien Sandré

## FÊTES DES VOISINS

Une fête des Voisins est organisée depuis 2 ans à la Fosse Landaux. Ses habitants y ont honoré cette année la présence de Mme JOUANNEAU doyenne de 96 ans.

Des fêtes de voisins sont aussi organisées (entre autres) à Clouzeaux, Vauchalupeau, Vauracon...



## INFORMATIONS PAROISSIALES

### Le grand rendez-vous de l'année

**Messe inaugurale à Mazangé, à 9h30, le dimanche 4 mars 2018**

Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la commune.

### Célébrations

**Le dimanche, messe à 9h30 dans un village et 11h00 à l'église de Montoire.**

### Pour tout renseignement

Presbytère de Montoire,  
8, rue Saint-Laurent  
41800 Montoire-sur-le-Loir  
Tel 02 54 86 54 02

<http://paroissedemontoire.wordpress.com>



# EGLISE SAINT LUBIN

*Une construction par étapes : d'un temple païen à un bien communal, monument historique.*

## Construction d'origine païenne.

Au Vème siècle, Clovis met fin à la présence romaine et s'emploie à convertir la Gaule : le christianisme s'implante sans pour autant faire complètement disparaître les superstitions païennes. Les monuments en pierre maçonnée n'apparaissent que dans le cours du XIème, une hypothèse est que les premières communautés chrétiennes se rassemblent dans d'autres lieux comme la Chapelle St Clément, en partie troglodytique, située « Cave au Salé » près du bourg de Mazangé (à proximité des sarcophages mérovingiens y ont été découverts) alors qu'un temple en bois, localisé sur le site de l'actuelle église, accueille les cérémonies païennes.

## La construction romane

La perception de la dîme, impôt en nature qui s'appliquent sur les terres nouvellement défrichées, assure un retour à la prospérité après ces périodes troubles d'invasions germaniques et vikings.

Le chantier de construction de l'église débute au XIe et s'achève au XIIe.

## Le Chapitre de Chartres

Le domaine (villa) de Mazangé (Masengeium) appartient de longue date au Chapitre de Chartres, possession confirmée dans une bulle du pape Innocent II, le 22 mars 1133.

Le Chapitre de Chartres est une assemblée que les chanoines de la cathédrale tiennent pour traiter de leurs affaires. Il aurait été fondé au VIe siècle, par saint Lubin, évêque de Chartres en 544. Il était alors composé de soixante-douze chanoines.

La gestion du domaine a été confiée à une **prêtrière ou précairie** dont le titulaire avait la charge de la desserte de l'église de la paroisse. En 1140, un nommé Bernard alors chevécier du Chapitre, possédait la Censive de Mazangé.

Lui succède la **prévôté de Mazangé** créée en 1172 par le Chapitre de Chartres. Le pape Célestin III la confirme dans une bulle du 19 juin 1195.

Le prévôt est tenu d'entretenir le chœur de l'église et de rémunérer le curé qu'il nomme. Le maire est le représentant du prévôt.

La prévôté de Mazangé possède, entre autres, le moulin du Gué du Loir, le moulin d'Echoiseau, des prés et des terrains. Outre le presbytère, le curé possédait également des terres, des vignes et des prés. La **fabrique**, conseil de paroissiens chargé de gérer les biens et revenus issus de dons, a en charge l'entretien de la nef.

## Le clocher construit durant le temps de la domination anglaise,

Directement inspiré de celui de la Trinité de Vendôme, le clocher se compose d'une tour rectangulaire à deux étages. La tradition place la construction du clocher au temps de la domination anglaise : l'Anjou qui s'étend jusqu'au vendômois est au cœur le cœur de l'Empire Plantagenêt vers la fin du XIIe. Le sanctuaire et le chœur sont du XIIIe.

## L'ombre du Prince Noir sur l'église primitive

En 1362, Gascons et Anglais s'emparent de Vendôme et du château. Une troupe des Grandes Compagnies commandée par le routier Robert Marcault reste plusieurs mois en Vendômois vivant de pillages et d'exactions. Toutes les églises furent saccagées et presque détruites. Mazangé ne semble pas avoir échappé à ce triste sort. Seule la plus grande partie du mur nord et du mur nord du chœur semble avoir été conservée de l'église primitive.

## Le remaniement de la Renaissance

**Après la guerre de Cent Ans** (1337-1453), une fois la prospérité retrouvée, l'église de Mazangé a connu au début du XVIe siècle d'importants travaux de restauration et d'agrandissement : agrandissement à l'ouest de la nef (9,5 m) et de la flèche octogonale du clocher au sud (2,5 m). Ces derniers entraînèrent le désaxement du chœur. La partie neuve fut construite avec un parement de pierre de taille dans un style gothique flamboyant. Les fresques dateraient du XVIe. Les charpentes, à entrants et poinçons apparents, datent du début du XVIème siècle (voir encadré).



**Datation par dendrochronologie de la charpente de la nef de l'église Saint-Lubin.** : Etude réalisée en 2017 par Christophe Perrault, Cedre

La charpente de la nef est levée au plus tôt en 1521, à partir de chênes coupés sur plusieurs années (1517 à 1521) pour constituer un stock de bois. Mais, elle a pu être lambrissée tardivement. En effet, les lambris portent la date de 1563.

Des bois sont remplacés régulièrement, vers 1730 (par exemple pour une écharpe au dos des chevrons et une entretoise moulurée) et au cours du XXe siècle (essentiellement des sablières).

## Le XVIIe

Au XVIIe, le chœur est prolongé au XVIIIème siècle d'environ 5 m vers l'Est pour placer un grand retable dans le fond. Une sacristie est construite au sud, dans le coin formé par le chœur et le clocher. La vierge à l'enfant en bois date également du XVIIe.

### L'Evêché de Blois

Lors de l'érection de l'évêché de Blois en 1697, le Chapitre de Chartres accepte que le **droit de collation** pour la paroisse de Mazangé soit transféré à l'évêché de Blois. Mais il demande que le droit de nomination et de présentation continue à appartenir au chanoine prévôt de Mazangé.

Les deux autels en pierre des chapelles latérales ont été construits au XVIIIème siècle, dédiés à la Vierge Marie à droite et St Jean Baptiste à gauche. En 1765, réparation du clocher, le prévôt est rappelé à ses devoirs et prié de financer l'opération.

En 1782, achat du banc d'œuvre, cet énorme meuble côté Sud, qui était le bureau de la "fabrique", et de la chaire pour un cout de 461 livres et 10 sols.

### La Révolution

A la révolution, les biens sont vendus à des particuliers et l'église devient, en 1793, le Temple de la Raison puis Temple de l'Etre Suprême.

**Le dernier prévôt** nommé en 1768, Claude-Henry Dudoyer de Vauventriers, conserve sa charge jusqu'en 1790. Les hameaux du Briard, La Chalopinière, Fosse-Courtin, La Ripopièrre, Vauracon et Vauchalupeau appartenaient aux paroisses d'Azé et de Mazangé en tournée ; le directoire du District de Vendôme les rattache à Mazangé en janvier 1791.

**En 1795, la municipalité prend en charge l'entretien de l'église** et le culte reprend.

### XIXème siècle

En 1808, Mgr Bernier, évêque d'Orléans, offre les reliquaires placés chaque côté du chœur.

En 1840, l'inversion de la chaire et du banc d'œuvre cause des dégâts à la peinture murale de la chasse de St Hubert.

1860-63 : restauration des autels de la Ste Vierge et de St Jean et construction d'un retable sur le maitre-autel (installé en 1839). Destruction de l'ancienne sacristie. Le tableau du « sacrifice d'Abraham » est offert par le Calvaire de Vendôme. En 1869, Napoléon III fait don du tableau « la vision de Sainte Marguerite Marie à Paray le Monial ». Le lustre est offert par la famille Viot (capitaine mort au combat de Mazangé en 1871).

En 1865, le conseil Municipal fait réparer la flèche du clocher et prend en charge en 1882 la réparation des vitraux brisés lors du tir au canon du 14 juillet.

### Loi de séparation des Eglises et de l'Etat,

En 1905, par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, la fabrique est supprimée. **La Municipalité, propriétaire de l'église, est seule responsable de son entretien.**

En 1910, un bureau de poste s'établit dans l'ancien presbytère.

### Classement aux monuments historiques

Le 29 octobre 1948, l'église est entièrement classée aux monuments historiques, le Conseil Municipal observe que les prix proposés par les ministères sont de beaucoup supérieurs à ceux pratiqués dans la région (de l'ordre de 10 fois plus pour un devis de réfection de la toiture.

### Principaux travaux depuis le classement

1954 : réfection de la toiture ( 5 193 945 F.)

1958 : réfection du clocher (2 889 000 F dont 50% à la charge de la commune) : la flèche est complètement démontée et remontée pierre par pierre.

1965 : réfection de la couverture de la sacristie

1971 : réfection générale de l'électricité avec éclairage de la nef

1973 : réfection de la voute en lambris du chœur

1976-77 : la statue de la Vierge à l'Enfant qui se trouvait au-dessus du portail de l'église est traité pour sa conservation et placé à l'intérieur de l'église

1977 : électrification des cloches.

2 juillet 1982 : un orage cause de gros dégâts sur le clocher, les systèmes électriques des cloches et de la pendule. L'assurance prend en charge les réparations et un paratonnerre est posé.

1991 : réfection des portes de l'église pour 29742,50F

2001 : rénovation du chauffage (en remplacement du chauffage par radiants installé en 72-73)



2006-2007 : réfection des peintures murales du chœur

2014-2015 : réfection de la toiture de la sacristie

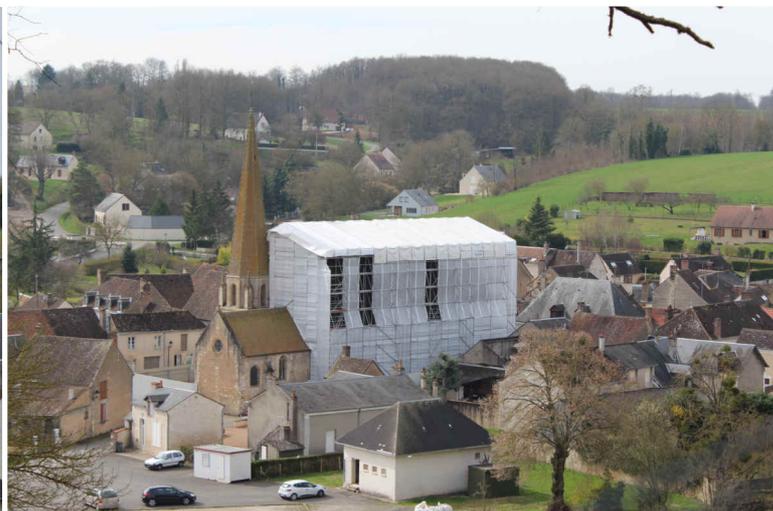
2017 : travaux de réfection de la toiture de la nef

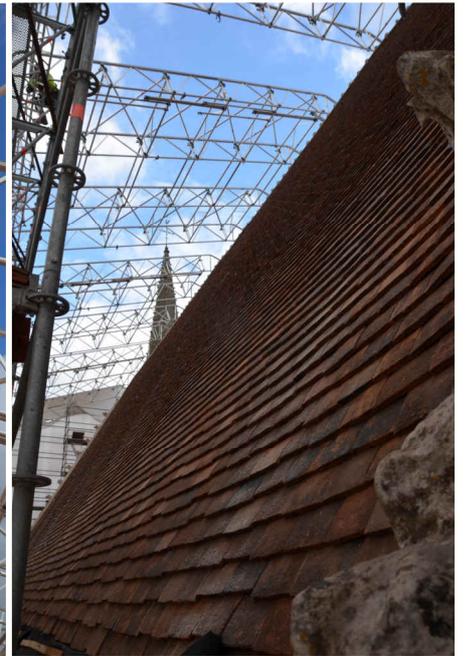
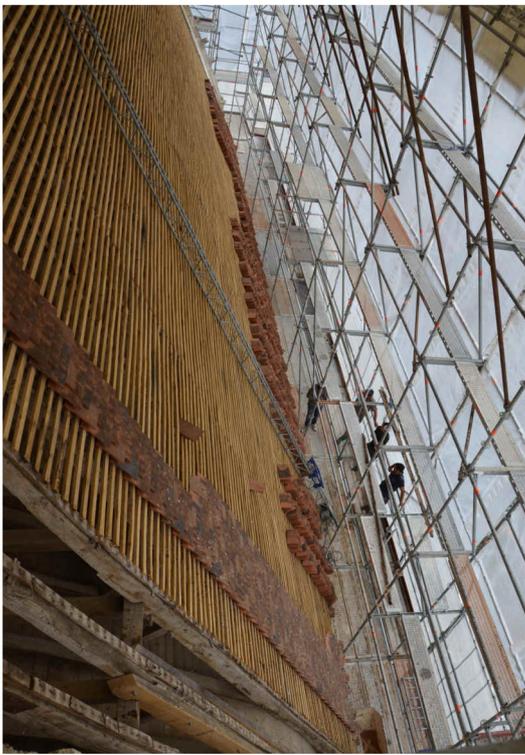


### Les cloches

Le clocher, haut de 38 mètres, abrite deux cloches. L'une, datant de 1536, provient de la collégiale Saint Georges du château de Vendôme. Elle est transférée avec une seconde en 1792.

L'autre, Anne-Désirée, beaucoup plus récente a été offerte par les paroissiens en 1962, la commune apportant une participation de 500F. Deux cloches sont fondues pendant la période révolutionnaire.





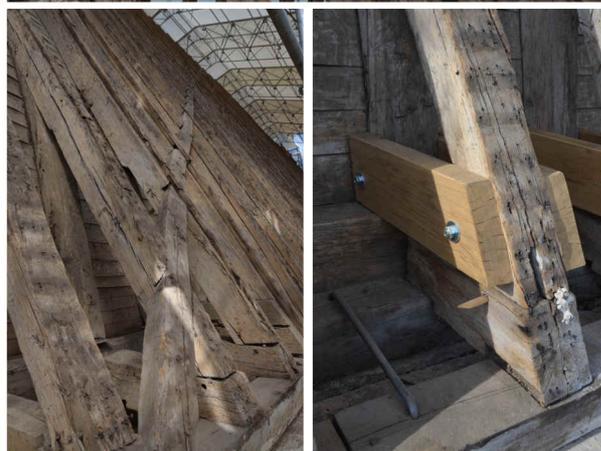
## Travaux toiture de la nef de l'église Saint-Lubin

Après la mise en place de l'énorme échafaudage, la pose du parapluie et des bâches assurant une protection parfaite de la charpente et la voûte lambrissée, les travaux ont pu commencer.

La dépose des anciennes tuiles et du liteauage a permis d'observer que la charpente était dans un bon état de conservation, que les pièces de bois étaient saines à l'exception de quelques unes dégradées par des infiltrations ponctuelles à travers la couverture.

Les principales interventions sur la charpente ont été :

- La pose de 38 moises en chêne ;
- La pose de clameaux neufs (agrafes métalliques entre la sablière intérieure et la sablière extérieure) - au centre de chaque travée ;
- La pose de tirefonds verticaux de 80 cm en inox pour solidariser le blochet, la sablière et la corniche, un au centre de chaque corniche ;
- La vérification du chevillage et du remplacement, si nécessaire, par des chevilles en acacia ;
- Le traitement des bois de la charpente par un produit fongicide et insecticide ;
- La pose de nouveaux liteaux en chêne de section 27 x 42 mm avec clouage en pointe inox (environ 10 km) ;
- La pose d'environ 45 000 tuiles neuves. Ces tuiles plates de 17 x 27 cm ont été fabriquées à la tuilerie de Puycheny (Saint-Hilaire-les-Places) dans le limousin et sont posées à pureau décalé avec un panachage de quatre coloris répartis comme suit : brune vert de gris (38 %), brune sablé gris (24 %), rouge sablé gris (23 %), patrimoine vieilli (15 %). Une tuile sur quatre est clouée avec deux clous inox.



L'intervention sur les pierres de taille et la maçonnerie a consisté à :

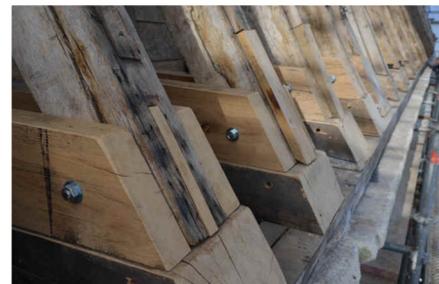
- Remplacer 17 pierres de corniche par des pierres neuves en tuffeau ;
- La restauration des sculptures des rampants ;
- La restauration des sculptures des portails ;
- Le nettoyage des façades nord, sud et ouest ;
- La reprise des enduits sur le pignon est.

Le coût des travaux de restauration se décompose de la façon suivante :

- Lot échafaudage (entreprise Lagarde) : 104 657 euros TTC ;
- Lot maçonnerie-pierres de taille (entreprise Lagarde) : 70 300 euros TTC ;
- Lot charpente (entreprise Delestre) : 45 660 euros TTC ;
- Lot couverture (Sté Falaisienne de couverture) : 107 314 euros TTC
- Rémunération du cabinet Villeneuve (architecte en chef des monuments historiques) : 29 919 euros TTC.

Des subventions ont été obtenues pour financer ces travaux :

- L'Etat via la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : 105 764 euros ;
- Le conseil départemental avec la Dotation de solidarité rurale (DSR) : 32 000 euros ;
- Le conseil départemental avec une dotation au titre du patrimoine architectural : 35 356 euros ;
- Une dotation dans le cadre de la réserve parlementaire : 14 000 euros.

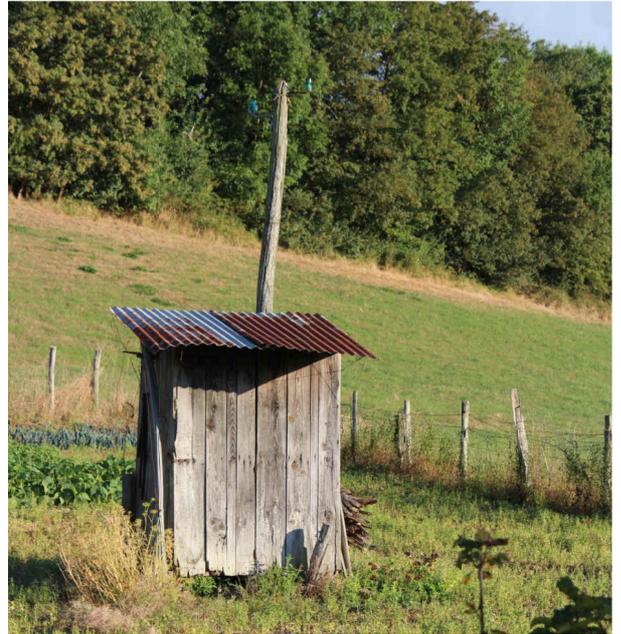


# Jeu des Cabanes



1/ Située sur le plateau près du Briard, au milieu des vignes, ma seconde vie de maison de vignes cache un passé de :

- A. gare
- B. café
- C. poste de garde



2/ Après quelques déplacements, je suis maintenant une cabane de jardin au Gué du Loir. Mais quelle fut mon autre vie ?

- A. abribus
- B. maison de vigne
- C. poste de garde



3/ Jolie maison de vigne que la vigne a abandonné, je suis située en limite de Mazangé mais sur la commune de :

- A. Lunay
- B. Savigny sur Bray
- C. Fortan



4/ Le 02 54 72 14 68 ne répond plus! Je suis la cabine téléphonique disparue en juin 2017.

Les Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT) m'avaient installée à leur frais en :

- A. 1978
- B. 1975
- C. 1982



Réponses page 34

5/ Aujourd'hui disparue, je suis la gare de tramway du Gué du Loir. La commune m'avait reconvertie et j'ai abrité :

- A. des archives
- B. un chasse neige
- C. du petit matériel

Réponses page suivante...



## Foire aux vins et trophée Gérard Neilz

Chaque année, le concours de vin des Coteaux du Vendômois sélectionne les meilleurs vins de la région - toutes catégories. Cet examen se fait en présence d'une quarantaine de personnes de tous horizons : viticulteurs, professionnels, consommateurs, etc....

Cette année, les résultats ont été dévoilés lors du Comice Agricole de Mondoubleau et les prix remis lors de la foire aux vins de Thoré la Rochette.

Pour récompenser les viticulteurs présentant les meilleurs crus, outre les coupes et les médailles, est remis un trophée. En quoi consiste ce trophée ?

C'est un objet d'art en étain martelé sur lequel est représenté une grappe de raisin et gravé « TROPHEE Gérard NEILZ ».

Il a été fabriqué en 1990 par M. Alain Henry, alors dinandier à Villiers/Loir. Il a été offert par les organisations professionnelles - Société d'Agriculture (organisatrice

des Comices Agricoles et Syndicat des vins du Coteaux du Vendômois - en hommage à leur collègue, viticulteur à Mazangé, décédé tragiquement cette année-là.

Le trophée est remis chaque année au viticulteur qui obtient le 1er prix pour la catégorie Pineau d'Aunis. Le 20 août 2017, c'est Nicolas Parmentier, directeur de la Cave Coopérative du Vendômois, qui l'a reçu des mains de Mme la Ministre Jacqueline Gourault. C'est ainsi qu'il est exposé dans la région, de cave en cave, selon les résultats obtenus chaque année. C'était la volonté de ses amis afin de garder la mémoire de celui qui a contribué à la promotion du pineau d'Aunis, qu'il élaborait dans sa cave.

Rappelons que les démarches pour obtenir l'AOC Coteaux du Vendômois initiées en 1987 ont été récompensées par la parution du décret relatif à l'AOC le 2 mai 2001, et qu'il reste à consommer avec modération.



G. Neilz (à gauche) avec des collègues



## Jeu des cabanes - les réponses

**1-A :** je suis l'ancien abri de l'arrêt du tramway du Coudray (Villiers sur Loir)

**2-C :** placée au niveau du pont du Gué du Loir, je fus la guérite abritant les soldats allemands qui surveillaient les allers et venues durant la seconde guerre mondiale.

**3-A :** la commune de Lunay m'accueille près de la parcelle nommée « Le Moulin à Vent ».

**4-A :** 1978. Mon installation est immortalisée dans le bulletin municipal de l'année suivante.

**5-B :** Il semblerait bien que le chasse-neige communal ait été logé sous mon toit.

Si vous souhaitez apporter des précisions à ce questionnaire ou proposer d'autres idées de questionnaire se rapportant à la commune, contactez, s'il vous plait, la Mairie.

PUBLICITÉ

# IL Y A 100 ANS

## *Cela s'est passé il y a 100 ans*

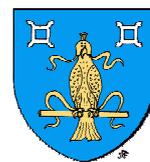
*Nous sommes en 1917, le Conseil Municipal feuillette son registre  
D'arrêtés et de comptes rendus de réunions de conseils ...*

*Les discussions s'engagent ...*

*A la lecture de ces morceaux choisis, replongeons nous 100 ans en arrière  
avec les pères, des pères,  
de nos pères...*

*Bonne lecture.*

**SOURCE :**  
ARCHIVES  
MUNICIPALES  
DE LA COMMUNE  
DE MAZANGÉ.



### **Session ordinaire du 18 Février 1917**

*Monsieur Le Président ouvre la séance et donne connaissance au Conseil de la lettre de Monsieur Le Préfet faisant connaître que les Conseillers municipaux doivent, comme en 1914 et 1915, examiner la situation des prestataires ou assujettis à la taxe vicinale, mobilisés qui étaient redevables de leur cote de prestations ou de taxe vicinale pour l'année 1916, ne l'ont pas acquittée soit en nature, soit en argent, et a décidé, après examen de la situation, plus ou moins nécessitée de chaque mobilisé, s'il y a lieu de lui accorder une remise de tout ou partie du montant de la cote.*

*Le Conseil, après examen de la situation de chaque mobilisé est d'avis qu'il y a lieu d'accorder les dégrèvements.*

### **Session extraordinaire du 11 Avril 1917**

*Monsieur Le Ministre de l'Agriculture est prié d'attribuer à la commune une quantité totale de quintaux de semence de pommes de terre, livrable en gare de Mazangé, département du Loir et Cher.*

*Le Conseil Municipal s'engage, dans les conditions prévues par la circulaire sus-visée, à rembourser au service du ravitaillement, après la prochaine récolte de pommes de terre et au plus tard le 1er Décembre 1917, soit en nature, soit en numéraire, suivant ce qu'il en sera décidé ultérieurement par le Conseil, la valeur des semences ainsi cédées à la commune.*

*Les dépenses à engager et les avances à faire pour effectuer ces remboursements seront assurées dans les conditions prévues par l'article 2 de la loi du 6 Octobre 1916 sur la mise en culture des terres abandonnées dans l'organisation du travail agricole pendant la guerre.*

### *Session ordinaire du 01 Juillet 1917*

*La séance ouverte, Monsieur Le Président, donne lecture au conseil d'une lettre de Monsieur Le Préfet, relative à l'internement de la femme X. Il donne lecture d'un bulletin de renseignements comportant 42 questions auxquelles l'assemblée est invitée à répondre.*

*L'assemblée, dans ses réponses, déclare la femme X comme ne possédant rien, ne travaillant plus depuis 2 ans, habitant la commune depuis 16 ans, n'ayant plus que sa mère âgée de 70 ans habitant Montoire.*

*Considérant que le mari X, actuellement mobilisé, petit fermier à Mazangé, n'a aucune ressources personnelles, le Conseil estime que les frais d'hospitalisation doivent incomber à la commune.*

### *Session extraordinaire du 05 Décembre 1917*

*La séance ouverte, Monsieur Le Président donne lecture au conseil d'une lettre de Monsieur Le Conducteur Noyer concernant l'emploi de la main d'œuvres des prisonniers allemands pour le curage de la Bourboule dans la traversée du Bourg de Mazangé.*

*Il y aurait à prévoir pour ce travail une somme de 1000 à 1500 Francs d'après les prévisions de Monsieur Le Conducteur Noyer.*

### *1917 sur le front : « Mes tribulations » en uniforme de sapeur, avec armes et couteau à cran d'arrêt, explosifs, appareils respiratoires de sauveteur. Récit de Maxime Dubos*

*6 octobre 2016 : 126ème D.I. 55; 112;173 d'Inf. Cie 4/63 du Génie. Forêt de HESSE. Vaccination et distribution de couteaux à crans d'arrêt.*

*28 novembre : VERDUN, cantonnement des Fours-à-chaux, fort de Belleville. Travail (3 huit) poste de secours du ravin de Bras.*

*15 décembre : à 10h, Compagnie 4/63 du Génie. Explosifs et grenades. 5 jours de vivre, tente en sautoir. Objectif : pointe de la cote entre Varanceville et Loumont. La division d'infanterie marocaine à droite. 75% de pertes.*

*24-27 décembre : repos à Longchamps / Aire. Les rescapés du peloton : cinq dont un unique de la IIème.*

*3 janvier 1917 : à 6 km de Chalons en stage à l'école-ferme de la Folie (moteurs air comprimé, électrique, toutes mécaniques, perfectionnement explosifs divers, tous gaz).*

*Pieds toujours douloureux malgré traitement et piqûres.*

*27 janvier : Verdun ville caserne Bevaux,*

*28 janvier : Fort de Douaumont.*

*30 janvier : Ravin du Helly-Chambrettes, un obus traverse ma couchette grillage et n'éclate pas.*

*17 février : à Evres, incendié par un briquet. Allons en repos à Pretz.*

*Février- mars : construction d'une route.*

*12 juin : fête nautique, scandale, visite de l'état-major (démontage-éclair).*

*24 juillet : instruction d'un bataillon d'Arabes algérien.*

*29 septembre : revue par Pétain à Bar/Aube.*

# STRUCTURES INTERCOMMUNALES

## LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

---

Le **SIAEP** est le Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de Mazangé et de Lunay.  
Président : M. COLAS. Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUU, M. COLIN (suppléant).

Le **SIVOS** est le syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des communes de Mazangé et Fortan.  
Présidente : Mme GIRON (Fortan).  
Titulaires : Mme VIROS, Mme STEFANUCCI, Suppléants : Mme GANDELIN, M. OZAN.

La **Communauté d’Agglomération des Territoires Vendômois** comprend 66 communes  
Président de la CATV : Pascal BRINDEAU  
Conseillers communautaires de MAZANGÉ : M. BRIONNE, suppléante Mme VIROS  
Informations sur [territoiresvendomois.fr](http://territoiresvendomois.fr)

Le **Syndicat Mixte du SCoT des Territoires du Grand Vendomois** définit le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour les 105 communes de la communauté d’agglomération des Territoires Vendômois et des communautés de communes des Collines du Perche et du Perche et Haut-Vendômois.  
Président : M. HASLE.  
Informations sur [scottg.wordpress.com](http://scottg.wordpress.com)

Le Syndicat Mixte du **Pays Vendômois** porte la politique régionale de Contrat de Pays et toutes les politiques d’aménagement du territoire pour les 105 communes du Vendômois.  
Présidente : Mme MANCION. Délégués de MAZANGÉ : M. BRIONNE, M. COLIN (suppléant).  
Informations et comptes rendus des conseils sur [www.pays-vendomois.org](http://www.pays-vendomois.org).

Le **SIERAVL**, Syndicat Mixte Intercommunal d’Etudes et de Réalisation pour l’aménagement de la Vallée du Loir, rassemble des communes représentées directement ou par l’intermédiaire de leur intercommunalité qui mutualisent leurs moyens en vue de restaurer les cours d’eau, préserver la qualité de l’eau ou encore limiter le risque inondation.  
Président : M. CHAMBRIER. Délégués de MAZANGÉ : M. ESSERMEANT, M. COLIN (suppléant)  
Informations sur [www.contrat-loirmedian.com](http://www.contrat-loirmedian.com)

**VALDEM**, le syndicat mixte de collecte, de traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers regroupe 54 communes du vendômois.  
Président : M. BOULAY. Délégués de MAZANGÉ : M. OZAN, Mme JOUSSARD (suppléante).  
Informations et comptes rendus des conseils sur [www.valdem.fr](http://www.valdem.fr).

Le Syndicat mixte **Val de Loire Numérique** a pour charge la mise en œuvre du schéma directeur territorial d’aménagement numérique du Loir et Cher (déploiement du très haut débit).  
Président : M. PILLEFER.  
Le SDTAN du Loir-et-Cher est consultable sur [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr) ou [www.cg41.fr](http://www.cg41.fr).

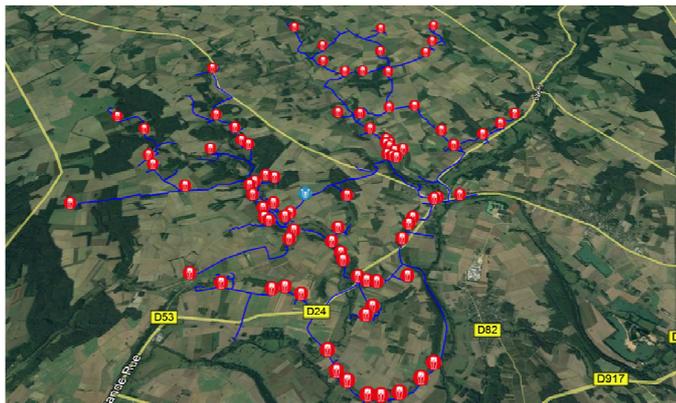
Le **SIDELC**, Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie de Loir et Cher, regroupe 283 communes.  
Président : M. PILLEFER. Délégués de MAZANGÉ : M. COLAS, M. GAUDRUU (suppléant).

Association loi 1901, le **CNAS**, Comité National d’Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales, est l’équivalent d’un comité d’entreprise pour les employés communaux.  
Président : M. RÉGNAULT. Déléguée de la commune : Mme DIJON.  
Informations sur [www.cnas.fr](http://www.cnas.fr)



## La protection incendie

La commune est responsable de la protection incendie. Elle doit mettre à la disposition des pompiers des bornes réparties sur le territoire afin de protéger les habitations. Le syndicat doit être capable de fournir spontanément le volume d'eau permettant d'assurer la protection incendie du territoire. Pour cela, l'approvisionnement du réservoir du château d'eau doit être suffisant et le réseau de distribution doit être bien dimensionné.



Le forage produit suffisamment pour approvisionner le château d'eau. En cas de défaillance, il est possible d'ouvrir les interconnexions avec nos voisins de Villiers sur Loir et Thoré la Rochette. L'été 2015 et notamment le mois de juillet fut pour nous le test grandeur nature de notre capacité.

En effet Villiers, suite à un problème, a été connecté à notre réseau. Notre production devait assurer 900 M3 jour de consommation humaine mais nous avons constaté des pointes allant jusqu'à 1500M3 jour, conséquence d'une sécheresse occasionnant de nombreux incendies : il y a eu 22 jours de présence d'au moins une équipe de pompiers sur les trois communes.

Le renouvellement des canalisations alimentant les Basses Tesnières et le secteur de la Roulonnière ont permis l'installation de nouvelles bornes incendies.



### EN CAS D'APPEL D'URGENCE .... FUITE COMPOSEZ LE 02 45 77 00 09

*Votre appel sera considéré de jour comme de nuit et le personnel de service sera alerté. Donnez le maximum d'informations : lieu précis de la fuite, votre nom et adresse, votre téléphone pour vous joindre au cas où !*

#### Informations générales

**Date du prélèvement** 18/12/2017 11h45  
**Commune de prélèvement** LUNAY  
**Installation** LUNAY  
**Service public de distribution** SIAEP DE LUNAY-MAZANGE  
**Responsable de distribution** SAUR SECTEUR DU LOIR ET CHER  
**Maître d'ouvrage** SIAEP DE LUNAY-MAZANGE

#### Conformité

**Conclusions sanitaires** Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.  
**Conformité bactériologique** oui  
**Conformité physico-chimique** oui  
**Respect des références de qualité** oui



La SAUR est notre délégataire de service public.

Pour tous renseignements : devis, facturation, changement de nom...

SAUR : 02 45 77 00 00  
du lundi au vendredi de 8h à 19h  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr)



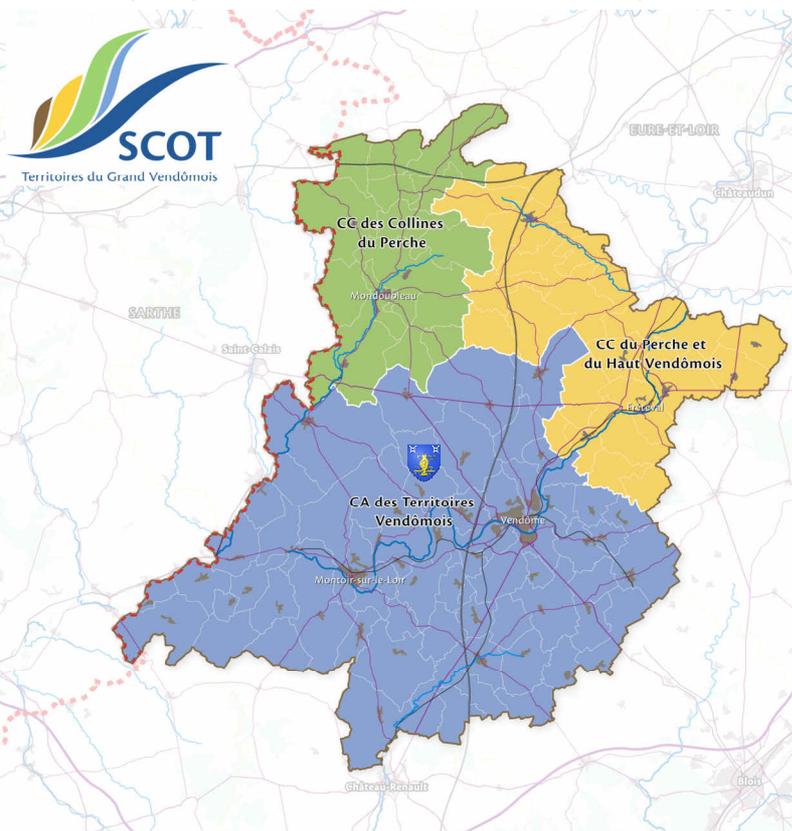
Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable en ligne, commune par commune :  
<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>



## Un projet d'aménagement pour l'ensemble du nord Loir-et-Cher

Depuis le printemps 2016, la communauté de communes des Collines du Perche, celle du Perche et du Haut Vendômois ainsi que la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois se sont engagées dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Territoires du Grand Vendômois, alias le « SCoT TGV ». Un document qui vise à définir les politiques d'aménagement du territoire à horizon 2040. Le SCoT détermine ainsi les grandes orientations stratégiques de développement en matière de stratégie économique et commerciale, d'habitat, de mobilité, d'équipements et services, d'environnement... et donne un cadre aux documents d'urbanismes locaux (plan locaux d'urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux).

L'année qui vient de s'écouler a été riche d'événements fondateurs pour le SCoT et le syndicat mixte qui le porte. Ce dernier a d'abord fait « peau neuve », avec un élargissement de son périmètre à l'échelle de l'arrondissement et un nouveau nom « Syndicat du SCoT des Territoires du Grand Vendômois » plus représentatif du territoire. Couvrant une superficie de 1700 kilomètres carrés, soit un quart du Loir-et-Cher, les Territoires du Grand Vendômois recoupent une multitude de facettes entre ruralité, espaces urbains et périurbains : paysages, modes de vie, déplacements, activités, expériences vécues et autres réalités du quotidien. 2017 a aussi été l'année de mise en ordre de marche du projet avec la création d'une identité visuelle au travers d'un logo fort de significations dans ses formes et ses couleurs représentant le Perche, la Beauce, la Vallée du Loir...cf. illustration), la sélection d'une équipe de prestataires pour accompagner ce projet jusqu'à son terme (2021) et finalement le lancement des études. La démarche se veut à la fois ancrée dans les réalités vécues et porteuse d'ambitions fortes pour notre territoire. Pour cela, la première phase de diagnostic mettra en lumière les caractéristiques de notre territoire, ses dynamiques et ses trajectoires d'évolution avec réalisme et optimisme.



Dans cette démarche, les forces vives du Vendômois sont appelées à apporter leur pierre à « l'édifice SCoT » : élus, entreprises, citoyens, associations, etc. représentant autant de réalités de terrain et de vécu pour préparer le projet de demain. Pour participer et s'informer, le blog (ainsi que la page facebook) du SCoT sont consultables à partir du lien : <https://scottgv.wordpress.com>. Un questionnaire sera en ligne dès janvier. Des réunions publiques seront organisées en avril / mai 2018. Des articles seront publiés régulièrement dans le Petit Vendômois et les bulletins communaux et intercommunaux. En outre, un registre et un dossier de concertation sont mis à disposition aux sièges des trois intercommunalités.



La présentation des enjeux du SCOT est consultable sur [http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/9794/63543/file/Diagnostic\\_SCOT\\_TGV.pdf](http://www.loir-et-cher.gouv.fr/content/download/9794/63543/file/Diagnostic_SCOT_TGV.pdf)

Site internet : [scottgv.wordpress.com](http://scottgv.wordpress.com)





### **Bilan de la saison 2017:**

- Nombre de passagers : 5 500  
Dont 1 614 en 52 groupes
- Nombre de voyages : 100
- Kilomètres parcourus : 3 600



Nos « taupiers » : Réfection d'un pont



Notre équipe de « roulants » en formation

### **Préparation de la saison 2018**

Nous profitons de la saison hivernale pour effectuer les travaux sur le matériel, la voie et les ouvrages d'art sans oublier la formation du personnel roulant.



### **Circulation 2018 :**

- **Du 26 Mai au 23 Septembre,**  
Les Samedis, Dimanches et Jours Fériés :  
Départ de l'ancienne Gare de Thoré à 14h25 - Retour 17h15
- **Voyages supplémentaires du 8 Juillet au 23 Aout,**  
Le Dimanche matin : Départ 9h30 - Retour 12h15  
et le Jeudi matin : Départ 9h30 - Retour 12h15
- **Voyages supplémentaires du 17 Juillet au 14 Aout,**  
Le Mardi matin : Départ 9h30 - Retour 12h15

**Tarifs** : Plein tarif : 12 € - Tarif « groupes » : 11 €. Gratuit pour les moins de 5 ans.  
Jeunes de 5 à 16 ans et titulaires d'une carte d'invalidité à 80% : 7,50 €

### **Renseignements pratiques :**

Adresse : Association TTVL / Mairie / 41100 THORE LA ROCHETTE  
Tel : 02 54 72 95 03 ou 06 16 17 45 71 - E-mail : ttvlmairie@orange.fr  
Site : ttvl.fr



Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Loir-et-Cher Numérique, constitué du Conseil départemental, du Conseil régional et de l'ensemble des intercommunalités, s'est engagé à faire bénéficier tous les Loir-et-Chériens du haut ou du très haut débit d'ici à 2021. Un programme de déploiement est en cours via différentes technologies selon la typologie des territoires.

L'arrêté interpréfectoral du 13 octobre 2017 officialise l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat mixte ouvert "Loir-et-Cher Numérique".

Il est étendu au département et à 10 communautés de communes d'Indre et Loire.

Il est désormais intitulé syndicat mixte ouvert "Val de Loire Numérique"

Les représentants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois au sein du syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique sont :

- Philippe MERCIER, Michel BIGUIER et Bernard BONHOMME délégués titulaires ;
- Patrick BRIONNE, Jean-Yves HALLOUIN et Jean PERROCHE délégués suppléants ;

VAL DE LOIRE  
NUMÉRIQUE



Dans le cadre de la préparation au déploiement de la fibre, le 19 mai, à Mazangé, ont été signées une convention entre le SMO et Enedis sur l'enfouissement d'opportunité de fourreaux de télécommunication (suite au premier chantier de pose de 1581 m entre Villiers et Mazangé) ainsi qu'une convention d'usage des supports aériens entre le SMO, Enedis et le SIDELC (alternative économique à l'enfouissement souterrain de la fibre).



Elus devant le kit satellitaire



Le directeur du SMO en interview



Bernard Pillefer président du SMO

En 2017, le syndicat a conduit une procédure d'appel d'offre visant à accorder une délégation de service public (DSP) relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation d'un réseau de fibre optique FTTH (*fibre optique jusqu'à l'habitation*) dans les deux départements de Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire (hors agglomérations) pour desservir un potentiel de 300 000 abonnés.

Cette délégation de service public a été attribuée lors du conseil syndical du 12 décembre 2017 à l'opérateur d'infrastructures FTTH « TDF FIBRE ».

**Calendrier provisoire de déploiement** : 2019 dans la vallée du Boulon et le Gué du Loir puis 2020 pour le bourg, qui bénéficie déjà d'un accès très haut débit VDSL2.

Pour les habitations isolées qui resteraient mal desservies, le SMO subventionne, dès maintenant et sous conditions, l'achat et l'installation d'un kit satellitaire. La connexion satellite permet un débit d'au moins 10 Mbit/s. (Tel : 02 54 58 44 39 / [passport@numerique41.fr](mailto:passport@numerique41.fr))

**Attention : La qualité de la connexion internet dépend de l'abonnement souscrit auprès de son opérateur.** Après raccordement de l'habitation en fibre optique, les abonnés devront souscrire un abonnement spécifique auprès de leur opérateur.

**BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre. Le véhicule électrique constitue en effet une opportunité «verte» incontournable pour notre Pays, ne faisant aucun bruit, ne produisant aucune émission de quelque nature que ce soit.

Par conséquent les collectivités locales se sont vues confier la responsabilité de procéder au déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides accessibles au public à tous moments, en vue de favoriser et de sécuriser les déplacements des usagers optant pour ce mode de transport.

Dans ce contexte, le SIDELC a développé une compétence optionnelle relative aux Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques, et mis en place, sur la base des données fournies par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du département de Loir-et-Cher, un programme départemental de déploiement d'un réseau de **100 bornes de recharge** :

- Placées à proximité des services publics, des commerces, des zones touristiques... en concertation avec les collectivités,  
 - Placées, en s'appuyant sur un partenariat avec ENEDIS, à proximité des réseaux d'électricité basse tension afin de limiter les besoins d'extension et de renforcement,  
 - Recharges lentes à accélérées (3 à 22 kVa),  
 - Bornes accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique,  
 - Configuration de type 1 (2 points de charge par borne / 2 places de stationnement).

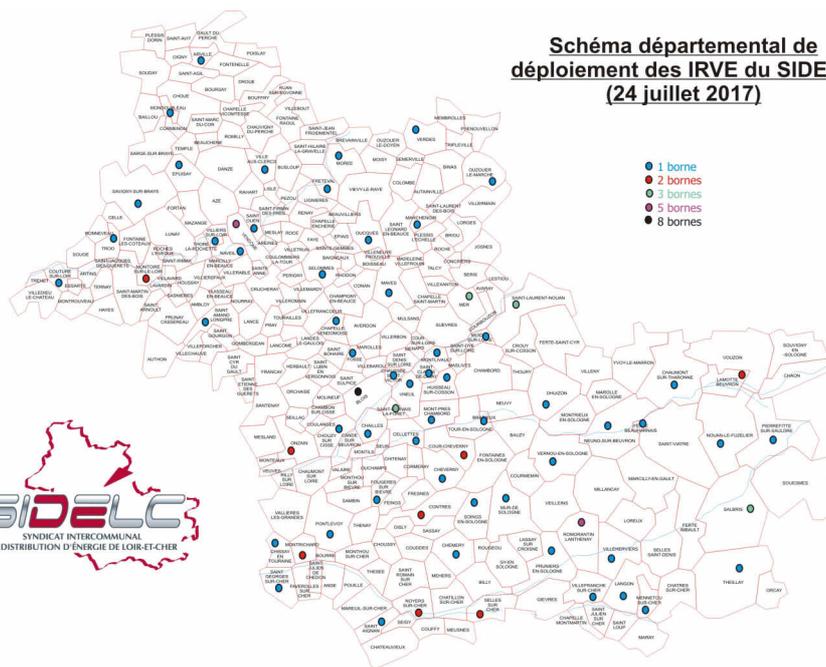
- Placées à proximité des services publics, des commerces, des zones touristiques... en concertation avec les collectivités,
- Placées, en s'appuyant sur un partenariat avec ENEDIS, à proximité des réseaux d'électricité basse tension afin de limiter les besoins d'extension et de renforcement,
- Recharges lentes à accélérées (3 à 22 kVa),
- Bornes accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique,
- Configuration de type 1 (2 points de charge par borne / 2 places de stationnement).

Ce projet, estimé à environ 1 000 000 euros HT, qui s'inscrit parmi les projets dits « Investissements d'avenir », est porté par le SIDELC et financé à 50 % par une aide de l'Etat par le biais d'une convention de financement signée avec l'ADEME.

Le Président du SIDELC, Bernard PILLEFER



**Schéma départemental de déploiement des IRVE du SIDELC (24 juillet 2017)**



*Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC) est depuis sa création en 1978 l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité au niveau départemental. Il est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.*

*Gestionnaire, pour le compte de toutes les communes du département, des réseaux moyenne et basse tension, il en a délégué l'exploitation à ENEDIS Loir-et-Cher en 1993, pour 30 ans, et a défini avec lui les règles du service public.*

*Le SIDELC est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher et un investisseur institutionnel sur le réseau de distribution publique d'électricité (10 200 000 € TTC en 2016). Il ajoute également à la qualité de son expertise, au moment où l'ingénierie publique manque cruellement aux petites communes, la connaissance des autres réseaux que sont l'éclairage public et le téléphone.*

Au 31 décembre 2016, le réseau de distribution électrique départemental comprend 13 627 km de lignes basse et moyenne tension ainsi que 9 242 postes de transformation qui desservent près de 200 000 clients.



**Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher**  
 15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex  
 Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04  
 contact@sidelc.com

Dès le contrat territorial signé en septembre 2016, les premières actions se sont déployées en Vendômois.

**Les actions MILIEUX AQUATIQUES** ont bénéficié au Fargot, au Loir et au Boulon, avec :

**400m de lit restauré sur le Fargot**, une vanne enlevée et un abreuvoir installé

**Retrait du clapet de Prazay sur le Loir** à Montoire pour sécuriser le site et faciliter le déplacement des poissons et des sédiments

**Retrait d'embâcles** sur le Loir et **arrachage de jussie** (plante envahissante) à Thoré-la-Rochette et Morée



**Entretien de la végétation** des berges et **valorisation du bois sur le Boulon** à Danzé

**+ Pour les enfants et les élus** : des animations Rivières avec Athena et le Loir en canoë avec Ecol'Eau

**Un programme évalué** pour vérifier que les actions tendent bien vers le bon état



Truitelle, Fargot, 2016

## ZOOM sur le FARGOT

Cette année, les opérations de restauration ont profité au Fargot, affluent du Loir à Montoire. On cherche ici à dynamiser les écoulements pour désenvaser le lit, à diversifier les habitats pour la faune aquatique, à reconstituer un fond de lit avec des pierres, des cailloux et des graviers de diverses tailles. Ce matelas augmente l'oxygénation du cours d'eau et sa capacité à épurer l'eau.



## GESTION des ouvrages mobiles

Parmi les compétences du SieraVL, il y a la gestion et l'entretien d'ouvrages hydrauliques publics. Cette année, le **clapet de Nordfurs** à Vendôme (rue de la grève) a nécessité le **changement du vérin**. Une opération délicate qui s'est effectuée sans modification importante des niveaux d'eau.

**Opération « Rivière Ouverte »** à le SieraVL est partenaire de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin du Loir pour l'ouverture coordonnée des ouvrages du Loir. Cet hiver, les vannes s'ouvriront **selon les débits** entre le 05/01 et le 01/03/2018.

Plus d'infos sur <http://www.sage-loir.fr/?cat=125>

## Les actions QUALITE DE L'EAU

**Les agriculteurs** se sont fixés comme objectifs : restaurer leurs sols et la qualité de l'eau en conciliant l'économie des exploitations.

**LE BOULON EN ACTIONS**, c'est :

- 1 plateforme expérimentale pour partager collectivement les risques pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles
- Des temps d'échanges : vie du sol, semi-sous couverts..
- Des plans personnalisés à l'échelle du système (diagnostics et conseils)

Avec la participation de la Chambre d'agriculture et de l'APAD Perche

**Les communes** engagées vers le zéro phyto se rassemblent : Mazangé, St Martin des Bois et Savigny-sur-Braye participent aux ateliers pour une gestion durable de leurs espaces verts.

**+ Des ateliers pour les habitants** (Perche Nature) et pour les enfants (Maison Botanique)

Avant (octobre 2016)



Pendant (sept. 2017) Après (octobre 2017)



# TERRITOIRES VENDOMOIS

*66 communes rassemblées par une même ambition*



## NOS CHIFFRES CLÉS

A 42 minutes de Paris

55 000 habitants

2500 entreprises

20 000 emplois

50 % de l'emploi salarié privé dans l'industrie

600 emplois créés depuis 2014

20 000 m<sup>2</sup> de bâtiments commercialisés en 2016

7,7 % Le taux de chômage le plus bas de la région Centre

75 % Le taux d'activité le plus élevé de la région Centre

## NOS ACTIONS

- Création d'un relais assistantes maternelles itinérant
- Un nouveau pass bibliothèques à 20 €
- Des tarifs identiques pour tous les habitants de l'agglomération
- Le service public en ligne avec l'Espace famille

## NOS PROJETS

- Aménagement du nouveau centre aquatique 15 millions d'€
- Le Minotaure nouvelle génération (spectacles et congrès) 4,5 millions d'€
- Construction du nouveau gymnase de Montoire
- Aménagement de plateaux sportifs à Crucheray et Saint-Amand-Longpré
- 2,5 millions d'€ investis pour :
  - Créer et aménager 4000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités.
  - Proposer 17 hectares de terrains pour accueillir les projets des entreprises.
  - Agrandir la pépinière numérique Outremer (Gare TGV)



Contactez-nous au 02 54 89 42 00  
Hôtel de Ville et de Communauté



# EMPLOI ET FORMATION

## POLE EMPLOI

### Heures d'ouverture

|            | Libre      | Sur RDV     |
|------------|------------|-------------|
| Lundi :    | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Mardi :    | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Mercredi : | 8h45-12h45 | 12h45-16h45 |
| Jeudi :    | 8h45-12h45 |             |
| Vendredi : | 8h45-12h45 | 12h45-15h45 |



Le **Pôle emploi** est un établissement public centré sur l'emploi, ses compétences sont :

- l'inscription et la gestion de la liste des demandeurs d'emploi.
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil.
- le versement des allocations.
- la collecte des offres d'emplois.

5 rue Denis Diderot 41100 VENDÔME

<http://www.pole-emploi.fr>

**Tél : 3949** (Service gratuit + prix appel)

Pour les employeurs : 39 95 (Service gratuit + prix appel)

## JOBS 41

### Vous êtes allocataire du RSA en Loir-et-Cher

Avec Job 41, votre département se mobilise pour vous aider à trouver l'emploi qui vous convient.

Nous vous accompagnons de la préparation à l'embauche à l'accompagnement dans la prise de poste.

Une hotline est à votre disposition au 02 54 58 43 44  
[job41@cg41.fr](mailto:job41@cg41.fr) / [www.job41.fr](http://www.job41.fr)

**Plus de 1000 offres déposées** près de chez vous et **7 nouveaux recrutements chaque semaine !**  
Pourquoi pas vous ?



TRouvONS L'EMPLOI QUI VOUS VA

## CENTRE D'INFORMATION ET ORIENTATION DE VENDÔME

Le **Centre d'Information et d'Orientation de Vendôme** est ouvert :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :  
09h00-12h00 et 13h30-17h00;

Mercredi : 09h00-12h00 et 13h30-17h30

C.I.O. de Vendôme

17 bis rue Sanitas 41100 VENDÔME

Tél : 02 38 83 49 91

Internet : [www.ac-orleans-tours.fr](http://www.ac-orleans-tours.fr)

[ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ciovendome@ac-orleans-tours.fr)

Le **forum de l'orientation** des collégiens du Vendômois se déroulera au lycée Ampère de Vendôme le **vendredi 2 février 2018**.



## POINT INFORMATION JEUNESSE / LE TRANSFO

*Un service des Territoires vendômois*

Le Transfo est une structure qui regroupe un Point Information Jeunesse (tous publics, anonyme et gratuit) qui informe dans 8 secteurs : Organisation des études Métiers et Formations Emploi et Jobs Formation ...



### Horaires d'ouverture :

Lundi de 10 h 00 à 17 h 30, du mardi au vendredi de 14 h 00 à 17 h 30

Le Transfo, 140 Faubourg Chartrain

Tél. : 02 54 89 13 00 / Internet : [www.letransfo.info](http://www.letransfo.info)

## MISSION LOCALE DU VENDÔMOIS

- Accompagnement vers l'emploi des 16-25 ans
  - Validation des Acquis de l'Expérience
- 71 faubourg Chartrain 41100 Vendôme  
Internet : [www.ml-vendomois.fr](http://www.ml-vendomois.fr)



## ETOILE



Service Public Régional de l'Orientation

Etoile est le site de référence sur l'orientation, la formation et l'emploi en région Centre - Val de Loire. Il permet un premier niveau d'information pour la réalisation d'un projet professionnel quelle que soit votre situation.

Pour avoir un aperçu de l'intégralité des formations qui existent dans la région, rendez-vous sur [www.etoile.regioncentre.fr](http://www.etoile.regioncentre.fr) et consultez la rubrique **Se former**.

## GRACE A DES SPECIALISTES, DES CONSEILS NEUTRES ET GRATUITS SUR LE LOGEMENT ET L'ENERGIE

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement et de manière neutre sur toutes les questions juridiques, techniques, financières et fiscales liées au logement et à l'énergie

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...)

*Les conseillers en maîtrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,...*

*Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales et sur la réglementation thermique dans le cadre d'une construction.*



*Quel que soit votre statut, les juristes vous renseignent sur toutes vos questions liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, investissement locatif, copropriété, voisinage, urbanisme, impayés de loyers ou mensualités de crédit immobilier,...*

*Si vous souhaitez devenir propriétaire occupant ou bailleur, l'ADIL EIE 41 vous apporte toutes les clefs pour réussir votre projet en toute sécurité grâce à un service objectif, gratuit et personnalisé.*

*Les juristes disposent de logiciels permettant d'établir un diagnostic financier dans le cadre d'une acquisition ou une simulation fiscale dans le cadre d'un investissement locatif.*

## L'ADIL EIE 41

**UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR TOUTES LES QUESTIONS LIÉES AU LOGEMENT ET À L'ÉNERGIE**

**Point Rénovation Info Service**  
(guichet de la rénovation énergétique)

**Antenne de prévention  
des expulsions**  
pour les bailleurs et les locataires

**Guichet des signalements  
d'habitat indigne ou de logements  
non décents**

**Guichet d'information sur les  
aides à l'accessibilité ou  
l'adaptation de son logement**

**UN RENDEZ-VOUS SUR BLOIS OU SUR UNE PERMANENCE ?  
UN CONSEIL TELEPHONIQUE ?**

**UN SEUL NUMERO 02 54 42 10 00**

**LE CAUE DE LOIR-ET-CHER, UN LIEU DE CONSEILS ET D'ÉCHANGES**

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme départemental mis en place à l'initiative du Conseil général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Investi d'une mission de service public, le CAUE est présidé par un élu local.

Le CAUE, un service gratuit (sur rdv) pour les PARTICULIERS pour :

**CONSTRUIRE**

Le CAUE vous conseille pour l'implantation de la construction, sa conception et celle du jardin, dans une démarche durable.

**RÉHABILITER**

Le CAUE vous donne des idées pour transformer une habitation, rénover une toiture, faire un ravalement...

**AGRANDIR UN BÂTIMENT**

Le CAUE vous guide pour restaurer, isoler de manière efficace, créer une nouvelle ouverture, aménager un espace de vie, créer une extension, etc.

**ECO-CONSTRUIRE**

Le CAUE vous renseigne sur la réglementation, les démarches administratives, la mise en oeuvre et les professionnels dont vous avez besoin.

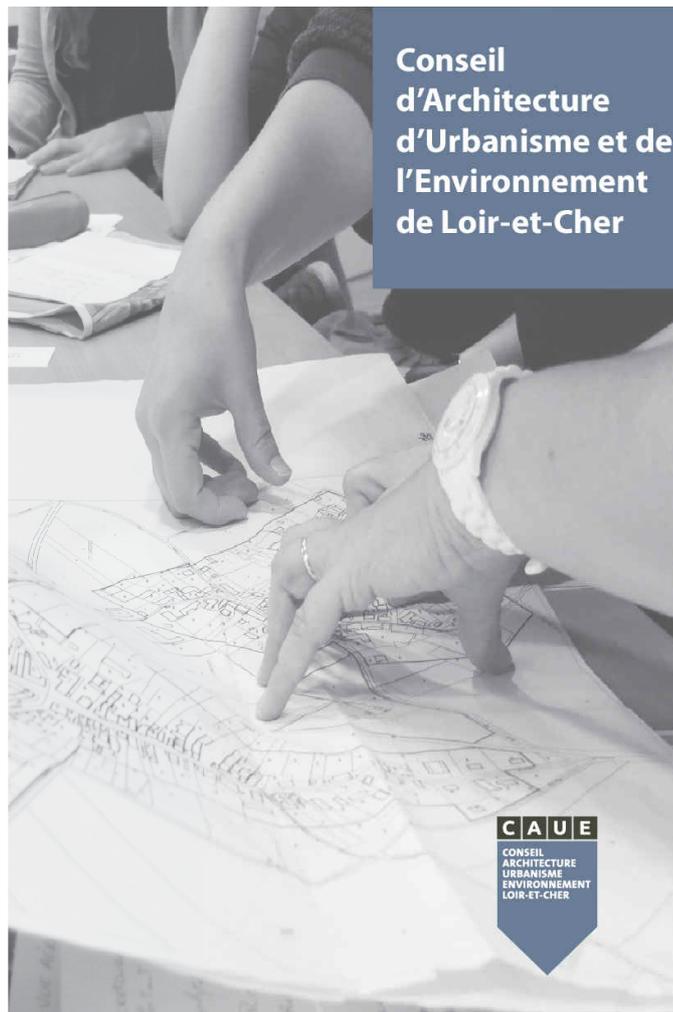
**AMÉNAGER VOS ESPACES EXTÉRIEURS**

Le CAUE vous aide à réfléchir sur le traitement paysager de votre parcelle, son entretien et le choix des végétaux.

Pour prendre rendez-vous avec un(e) architecte ou un(e) paysagiste:

C.A.U.E. de Loir-et-Cher  
34, avenue du Maréchal Maunoury  
(Cité administrative - porte C)  
41 000 BLOIS

T : 02 54 51 56 50  
F : 02 54 51 56 51  
www.caue41.fr  
contact@caue41.fr



**Conseil  
d'Architecture  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement  
de Loir-et-Cher**



**DSR : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL SOUTIEN  
LES PROJETS DE NOTRE COMMUNE.**

C'est pour lutter contre la fracture territoriale que le Conseil départemental a créé, il y a sept ans, la Dotation de solidarité rurale (DSR). Il s'agit d'un soutien financier attribué par le Département aux communes de moins de 2 000 habitants pour les aider à réaliser leurs projets.

En 2017, notre commune a bénéficié de ce dispositif, nous permettant ainsi d'investir et de réaliser des travaux utiles à tous.

La DSR a déjà accompagné 1 600 projets dans les petites communes de Loir-et-Cher et généré 104 M€ de travaux. Ceux-ci permettent de créer les aménagements et services indispensables à la population, tout en remplissant les carnets de commande des entreprises locales (aménagement des centre-bourgs, sécurisation des accès devant les écoles, création de parcs ou d'aires de jeux pour les enfants, mise aux normes d'accès pour les personnes handicapées...)

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, a annoncé que la DSR serait maintenue pendant toute la durée de son mandat. Une bonne nouvelle qui offre des perspectives durables d'investissement à notre commune comme aux 260 communes rurales de Loir-et-Cher.

**LE CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
AUX CÔTÉS DE  
NOTRE COMMUNE  
POUR BÂTIR L'AVENIR**



# MÉDICAL ET SOCIAL

## AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

### L'ADMR, une aide à domicile pour tous et à tout âge



**Association locale ADMR  
du Vendômois**  
MAISON DES SERVICES  
7, avenue Gérard Yvon  
41100 VENDOME

#### Vie quotidienne

Tél. 02 54 23 54 00

E-mail : [ms-vendome@fed41.admr.org](mailto:ms-vendome@fed41.admr.org)

#### Equipe mobile Alzheimer (EMA NORD)

Tél. 02 54 23 54 06

E-mail : [ema-nlc@fed41.admr.org](mailto:ema-nlc@fed41.admr.org)

#### Association Handicap-Vie

E-mail : [asso-handicapvie@fed41.admr.org](mailto:asso-handicapvie@fed41.admr.org)

### DES BÉNÉVOLES AU CŒUR DE LA VIE LOCALE

L'originalité de l'ADMR repose sur un mode de coopération entre le client, le bénévole et le salarié.

En complément des équipes salariées, le bénévole effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, rompt l'isolement des personnes âgées, handicapées et participe à la gestion de l'association locale ADMR.

Ancrés dans la vie locale, les bénévoles savent détecter les problèmes de société ou les besoins pouvant émerger autour d'eux : c'est l'intelligence sociale.

*L'ADMR est une association à but non lucratif de services à la personne et proche de ses clients. Elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.*

- Aide à la toilette, ménage, repassage, entretien du linge, courses, préparation des repas, aide au lever et au coucher, livraison de repas à domicile, aide à la mobilité, garde à domicile de jour et de nuit...
- Transport accompagné (courses, promenades, visites, démarches administratives, médicales...)
- Garde d'enfants à domicile, actions socio-éducatives...
- Service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées ou handicapées (SSIAD), Equipe Mobile Alzheimer (EMA).

Les interventions sont faites par du personnel formé et qualifié, dans le respect de la liberté des personnes, leur mode de vie et leur vie privée.

En procurant des services aux personnes, l'ADMR crée aussi des métiers et des emplois locaux, non délocalisables.

**L'ADMR recherche des bénévoles pour rejoindre l'équipe locale. N'hésitez pas à nous contacter au 02 54 23 54 00 !**

*\*En fonction des associations locales*

**L'ADMR recrute en permanence des aides à domicile et des aides soignants.**  
**Envoi des candidatures à : [jepostule@fed41.admr.org](mailto:jepostule@fed41.admr.org)**



## DOM@DOM 41

### Téléassistance et autonomie chez soi



Pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou les personnes en situation de handicap, choisir de rester chez soi le plus longtemps possible, en toute sécurité, est aujourd'hui possible et accessible. Dom@dom 41 propose des solutions et des services pour prévenir des risques d'accidents à domicile. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher alloue des subventions pour financer en partie l'installation des packs autonomie dans le logement ou chez un proche.

Tél. 02 54 42 54 24 / e-mail : [contact@domadom41.fr](mailto:contact@domadom41.fr) / site internet : [www.domadom41.fr](http://www.domadom41.fr)



**pour être autonome  
mais jamais seul**

En cas de besoin, il suffit d'appuyer sur la touche du médaillon, du bracelet pour être secouru. Un service disponible 7j/7 et 24h/24 pour sécuriser le quotidien.



**pour être en sécurité,  
la convivialité en plus !**

Un service de messagerie directement installé sur le transmetteur, pour recevoir des messages de son entourage. Et toujours la sécurité de la téléassistance !



**pour profiter de sa liberté  
en toute sécurité**

Chute, malaise en dehors de chez soi ? Une touche d'alerte située sur le téléphone mobile fourni permet d'alerter la personne choisie ou les secours.

### Complétez nos offres avec des options sur-mesure

#### Option Convivialité

Des opérateurs vous écoutent et vous proposent un soutien psychologique.



#### Option Sérénité

Un détecteur automatique de chute en lien avec notre centrale d'écoute.

#### Option Sécurité

Un détecteur de fumée directement relié à notre centrale d'écoute.

#### Option Confort +

Des objets connectés dédiés au confort de votre vie à domicile.  
*Disponible sur Activ'dialog uniquement*

#### Balisage lumineux

Pour sécuriser vos déplacements nocturnes.



#### Coffre à clé sécurisé

Vos clés accessibles et en toute sécurité.

Le CCAS de Mazangé participe financièrement aux frais d'installation de Présence Verte chez les nouveaux abonnés de la commune.

Présence Verte Touraine

Blois 02 54 44 87 26

Tours 02 47 31 61 96

[www.presencevertetouraine.fr](http://www.presencevertetouraine.fr)

## UNAFAM



DÉLÉGATION DU LOIR-ET-CHEVRE

L'UNAFAM (Union Nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychique) est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963. Elle les soutient auprès des institutions et les aide à rompre leur isolement.

- Accueil des familles

Nous tenons une permanence téléphonique (**06 71 53 24 15**), qui permet aux familles de prendre contact avec nous et souvent débouche sur un rendez-vous.

Pour une première entrevue, l'accueil est individualisé, soit sur rendez-vous, soit lors de la permanence. Cet accueil est fait par deux bénévoles, dont un membre du bureau, à l'UDAF.

La **Permanence** a lieu le **1er jeudi du mois de 14 H à 16 H** dans les locaux de l'UDAF, 45 Avenue Maunoury à Blois.

Nous pouvons également être contactés sur notre adresse mail : [41@unafam.org](mailto:41@unafam.org).

- Groupes **de parole**

Deux groupes de parole ont été constitués :

- à Blois, animé par M. BOUDOT, psychanalyste, il a lieu le 1er lundi de chaque mois de 18H à 20h,

- à Vendôme, il est animé par le Dr NOURREDINE, psychiatre, qui établit son calendrier trois mois à l'avance. Il se réunit toujours à l'hôpital de 19 h à 21 h.

- **Le site de la délégation ([www.unafam41.org](http://www.unafam41.org))**

Ce site vous informe des activités et manifestations organisées par la délégation ; il relaye les informations importantes du national et des autres départements. Vous y trouverez le rapport d'activité de l'année 2016.

On peut également y laisser un message pour nous joindre.

L'UNAFAM participe chaque année aux **Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)**

**Caisse d'Allocations Familiales Vendôme (C.A.F)**

Centre Caf les Rottes, rue du Colonel Fabien 41100 Vendôme Tél : 02.54.77.11.58

Lundi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h / Mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

Mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M)**

60, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3646 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30)

Lundi-mardi-mercredi-vendredi : 09h00-12h30 & 13h30-17h00

**Mutualité Sociale Agricole (M.S.A)**

390, bd du Président Roosevelt 41100 Vendôme Tél : 02.54.73.63.00

**Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (C.A.R.S.A.T)**

5, avenue Gérard Yvon 41100 Vendôme Tél : 3960

**Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale (C.I.C.A.S.)**

6, quai Saint-Jean BP 17 41003 Blois Cedex Tél. : 0820 200 189(tarif spécial)

**CIAS de Vendôme - Service de repas à domicile**

37 avenue Georges Clémenceau 41100 Vendôme. Tél : 02.54.86.47.00

**Assistante social du service social territorial**

Mme SARRAZIN Christine Tél : 02 54 73 43 43

INFORMATIONS MÉDICALES

**Pour joindre le médecin de garde, il est impératif d'appeler le 15**

C'est lui qui juge de la pertinence de l'appel et met en œuvre les moyens adaptés :

- SAMU-SMUR
- Médecin généraliste de garde
- Ambulance pour transport aux urgences

Ces diverses mesures donnent à la population l'assurance d'avoir encore à sa disposition un système de soins efficace et aux professionnels celle d'exercer la garde dans de meilleures conditions.

**LES MÉDECINS DU SECTEUR.**

Coordonnées des **médecins** les plus proches géographiquement :

- Graham GILLESPIE AZÉ Tél : 02 54 73 65 00
- Philippe HUTTEAU THORÉ Tél : 02 54 72 82 20

**LES CABINETS D'INFIRMIERES DU SECTEUR**

- Aline POULIN, Marylène GASTON, Emilie HUREL, Corinne QUINTIN  
10 place de l'église 41360 LUNAY Tél : 02 54 72 00 01
- Adeline BOURGET 3 place Fortier 41100 VILLIERS SUR LOIR Tél : 06 58 69 50 23

**LES KINÉSITHÉRAPEUTES DU SECTEUR.**

Coordonnées des **kinésithérapeutes** les plus proches géographiquement :

- Laurence COURTEMANCHE NAVEIL Tél : 02 54 72 29 80
- Christelle POUDRAI NAVEIL Tél : 02 54 77 60 81
- Caroline GARCIA NAVEIL Tél : 02 54 67 13 10
- Aurélie PATRY NAVEIL Tél : 02 54 77 97 18

**LES DENTISTES DU SECTEUR.**

- Annie DIAZ NAVEIL Tél : 02 54 80 04 17

**PHARMACIE PUENTE LUCIEN**

Route du Gué du Loir 41100 MAZANGE Tél : 02 54 72 11 21

Ouvert du lundi au vendredi 9h00 - 12h15 et 14h - 19h30 et le samedi 9h00 - 13h00

« Réso Garde » : **3237** ou [www.3237.fr](http://www.3237.fr)

Annuaire des professionnels de santé et établissements de soins (coordonnées, horaires, ...) sur <http://annuairesante.ameli.fr>



# DROIT ET RÉGLEMENTATION

## MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

**Un lieu d'accès au droit de proximité** située dans le quartier nord de Blois, éloigné des Tribunaux

**Un accueil du public en demande d'information juridique** avec documentation disponible et un accès informatique permettant d'effectuer des démarches en Ligne

### Une présence judiciaire

Créés à l'origine pour assurer une présence judiciaire de proximité dans les quartiers en difficultés et éloignés des tribunaux

Dans le cadre de la prévention de la délinquance

À Blois, la présence judiciaire est assurée à la MJD par le délégué du Procureur et le Service de contrôle judiciaire et d'enquêtes.

**Des permanences d'information juridique** : avocats, notaires, juriste en droit de la famille (CIDFF), juriste en droit du travail (SEMAD), UDAF, Conseil général - Vivre autonome 41

**Défense des droits, conciliation et médiation** : Délégué du Défenseur des droits, conciliateurs de justice, médiatrice familiale

**Aide aux démarches**: écrivain public, accès libre à un poste informatique connecté à Internet pour effectuer des démarches administratives



### Maison de justice et du Droit

3 place Bernard Lorjou 41000 BLOIS

Tél. : 02 54 45 16 16

Contact : [mjd-blois@justice.fr](mailto:mjd-blois@justice.fr)

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 12h15

et de 13h30 à 17h15

## POINT D'ACCÈS AU DROIT

La création de ce PAD répond à l'objectif d'offrir sur le territoire un lieu d'accueil gratuit, confidentiel et permanent, permettant d'apporter une information de proximité sur leurs droits et devoirs, aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

C'est ainsi un lieu ressource pour accéder :

- à une aide pour l'accomplissement de démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou à l'exécution d'une obligation
- à des informations dans différents domaines du droit
- à des modes alternatifs de résolution des conflits.

La création du PAD s'inscrit également dans les actions portées par le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Plus qu'un accès au droit, ce lieu regroupe l'ensemble des associations intervenant dans le domaine de l'accès aux soins et de la santé, donnant ainsi une dimension plus forte au lieu grâce à sa grande diversité de champs d'actions. Cela favorise également la mutualisation des moyens et la synergie entre les différents acteurs.

### Contact :

**Accueil téléphonique et physique** : Marina Louveau, coordinatrice

### Ouverture :

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30

Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

### Adresse :

37 avenue Georges Clemenceau, 41100 Vendôme

### Tel / mail :

02 54 86 47 77 / [pad@vendome.eu](mailto:pad@vendome.eu)





### **VOS PLANTATIONS**

Distance par rapport à votre limite de propriété :

- 2 m pour les plus de 2 m de hauteur,
- 0,50 m pour les moins de 2 m de hauteur

Dans les lotissements : respectez le cahier des charges

- 1 m 20 sur la voie, 1 m 80, entre les propriétés

Toutes ces plantations doivent être entretenues.

### **NUISANCES SONORES** (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 3 : Les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage, etc. ne peuvent être effectués que :



- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

**MOINS ON FAIT DE BRUIT, MIEUX ON S'ENTEND.**

### **VOS ANIMAUX** (Arrêté Préfectoral n°41-2017-07-12-006 du 12/07/2017, titre III : particuliers)

Article 5 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre, de jour comme de nuit, toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Voici l'adresse où vous pourriez récupérer, **À VOS FRAIS**, vos animaux s'ils étaient pris à errer dans le village :

**REFUGE DU VAL DE LOIR  
PRÉPATOIR 41100 NAVEIL  
TEL : 02 54 77 23 87**

**WEB : [WWW.REFUGEDUVALDELOIR.COM](http://WWW.REFUGEDUVALDELOIR.COM)**



### **BRÛLAGE**

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie. Les déchets verts doivent être déposés à la plateforme des déchets verts. Ils peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel.

### **EAU**

L'eau est un bien précieux que l'on se doit de préserver.

Ne polluez pas les nappes phréatiques en déversant vos eaux usées dans les puits désaffectés.

### **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

Désormais, lors d'une demande de permis de construire, une étude du sol doit être fournie.

### **IL FAUT Y PENSER**

Vous contactez des entreprises pour effectuer des travaux dans votre propriété. N'oubliez pas de prévoir la livraison, le retour du matériel, sa largeur, son poids ...

Par rapport au chemin à emprunter ; la présence de ligne électrique, de réseau divers ou de galerie, cave pouvant être des obstacles. Les services de la collectivité peuvent vous renseigner.

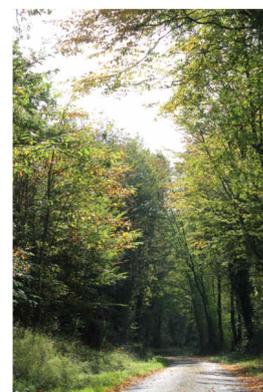
## VOIRIE

Les travaux de traversée de voirie sont soumis à autorisation préalable à faire en mairie 1 mois avant les travaux.

### LES VOIES COMMUNALES (plus de 40 km)

Etroites et tortueuses. Empruntez-les avec prudence et au ralenti dans les hameaux ou vivent de plus en plus d'enfants.

- Taillez, régulièrement, tout ce qui pourrait entraver la visibilité.
- Retirez la terre que vos véhicules pourraient y déposer
- En cas de neige ou verglas, il est demandé aux riverains, de dégager leur trottoir.



Tous ces cas, facteurs de risques d'accidents, engagent votre responsabilité pleine et entière.

### LES CHEMINS RURAUX (plus de 80 km)

La plupart sont d'une largeur de 6 m ; respectez cette largeur, ainsi que le fossé quand il existe. Ne pas les traiter, vous pouvez les broyer, les faucher et même enlever l'herbe.

Les arbres les bordant, doivent être régulièrement taillés par leurs propriétaires. Les clôtures en fil de fer barbelé doivent être mises à 50 cm des bornes.

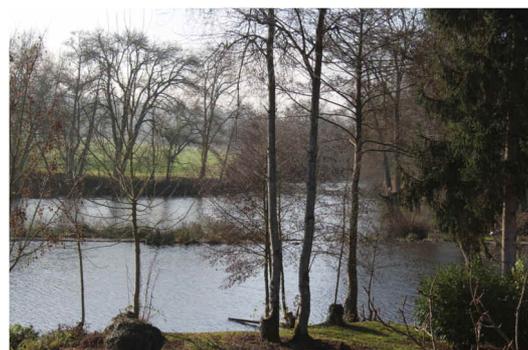
Les fossés doivent être maintenus dans leur largeur avec un minimum de 50 cm d'accotement. Ne pas les traiter, enlever les arbres ou arbustes qui poussent dans le milieu pour ne pas gêner le passage de l'eau.

### ENTRETIEN POUR LES RIVERAINS DU LOIR, DU BOULON, ET DU RUISSEAU DE MAZANGE

Chaque riverain est tenu d'entretenir les bords du Loir, du Boulon et du Ruisseau de MAZANGE.

Il est également déconseillé de stocker des matériaux (morceaux de bois ou autre ...) en rive car ces derniers risquent de créer des embâcles.

L'obligation d'entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs berges est réglementée dans l'article L215-14 du Code de l'Environnement : « le propriétaire riverain est tenu à un curage régulier pour rétablir le cours d'eau dans sa largeur et sa profondeur naturelle, à l'entretien de la rive par élagage et recépage de la végétation arborée et à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non, afin de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques ».



## SÉCURITÉ

Vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage : composez le 17 ou le 112

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Vous partez en vacances ?

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile.

Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet



# Calendrier 2018 MAZANGÉ

Les jours fériés en rouge décalent la collecte au lendemain

| Déc. 2017 | Janv. 2018 | Fév.   | Mars   | Avr    | Mai    | Juin   | Juill. | Août   | Sept.  | Oct.   | Nov.   | Dec.   | Janv 2019 |
|-----------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| V 1       | L 1        | J 1    | J 1    | D 1    | M 1    | V 1    | D 1    | M 1    | S 1    | L 1    | J 1    | S 1    | M 1       |
| S 2       | M 2        | V 2 A  | V 2 A  | L 2    | M 2    | S 2    | L 2    | J 2 A  | D 2    | M 2    | V 2    | D 2    | M 2       |
| D 3 B     | M 3        | S 3    | S 3    | M 3    | J 3    | D 3    | M 3    | V 3    | L 3    | M 3    | S 3    | L 3    | J 3       |
| L 4       | J 4        | D 4    | D 4    | M 4    | V 4    | L 4    | M 4    | S 4    | M 4    | J 4 B  | D 4 B  | M 4    | V 4       |
| M 5       | V 5        | L 5    | L 5    | J 5    | S 5    | M 5    | J 5 A  | D 5    | M 5    | V 5    | L 5    | M 5    | S 5       |
| M 6       | S 6        | M 6    | M 6    | V 6    | D 6 B  | M 6    | V 6    | L 6    | J 6 B  | S 6    | M 6    | J 6 A  | D 6 A     |
| J 7 A     | D 7 A      | M 7    | M 7    | S 7    | L 7    | J 7 A  | S 7    | M 7    | V 7    | D 7    | M 7    | V 7    | L 7       |
| V 8       | L 8        | J 8 B  | J 8 B  | D 8 B  | M 8    | V 8    | D 8    | M 8    | S 8    | L 8    | J 8 A  | S 8    | M 8       |
| S 9       | M 9        | V 9    | V 9    | L 9    | M 9    | S 9    | L 9    | J 9 B  | D 9    | M 9    | V 9    | D 9    | M 9       |
| D 10      | M 10       | S 10   | S 10   | M 10   | J 10*  | D 10   | M 10   | V 10   | L 10   | M 10   | S 10   | L 10   | J 10 B    |
| L 11      | J 11 B     | L 11   | L 11   | M 11   | V 11   | L 11   | M 11   | S 11   | M 11   | J 11 A | D 11   | M 11   | V 11      |
| M 12      | V 12       | L 12   | L 12   | J 12 A | S 12   | M 12   | J 12 B | D 12   | M 12   | V 12   | L 12   | M 12   | S 12      |
| M 13      | S 13       | M 13   | M 13   | V 13   | D 13 A | M 13   | V 13   | L 13   | J 13 A | S 13   | M 13   | J 13 B | D 13      |
| J 14 B    | D 14       | M 14   | M 14   | S 14   | L 14   | J 14 B | S 14   | M 14 A | V 14   | D 14   | M 14   | V 14   | L 14      |
| V 15      | L 15       | J 15 A | J 15 A | D 15   | M 15   | V 15   | D 15   | M 15   | S 15   | L 15   | J 15 B | S 15   | M 15      |
| S 16      | M 16       | V 16   | V 16   | L 16   | M 16   | S 16   | L 16   | J 16   | D 16   | M 16   | V 16   | D 16   | M 16      |
| D 17      | M 17       | S 17   | S 17   | M 17   | J 17 B | D 17   | M 17   | V 17   | L 17   | M 17   | S 17   | L 17   | J 17 A    |
| L 18      | J 18 A     | D 18   | D 18   | M 18   | V 18   | L 18   | M 18   | S 18   | M 18   | J 18 B | D 18   | M 18   | V 18      |
| M 19      | V 19       | L 19   | L 19   | J 19 B | S 19   | M 19   | J 19 A | D 19   | M 19   | V 19   | L 19   | M 19   | S 19      |
| M 20      | S 20       | M 20   | M 20   | V 20   | D 20   | M 20   | V 20   | L 20   | J 20 B | S 20   | M 20   | J 20 A | D 20      |
| J 21 A    | D 21       | M 21   | M 21   | S 21   | L 21   | J 21 A | S 21   | M 21   | V 21   | D 21   | M 21   | V 21   | L 21      |
| V 22      | L 22       | J 22 B | J 22 B | D 22   | M 22   | V 22   | D 22   | M 22   | S 22   | L 22   | J 22 A | S 22   | M 22      |
| S 23      | M 23       | V 23   | V 23   | L 23   | M 23   | S 23   | L 23   | J 23 B | D 23   | M 23   | V 23   | D 23   | M 23      |
| D 24      | M 24       | S 24   | S 24   | M 24   | J 24   | D 24   | M 24   | V 24   | L 24   | M 24   | S 24   | L 24   | J 24 B    |
| L 25      | J 25 B     | D 25   | D 25   | M 25   | V 25   | L 25   | M 25   | S 25   | M 25   | J 25 A | D 25   | M 25   | V 25      |
| M 26      | V 26       | L 26   | L 26   | J 26 A | S 26   | M 26   | J 26 B | D 26   | M 26   | V 26   | L 26   | M 26   | S 26      |
| M 27      | S 27       | M 27   | M 27   | V 27   | D 27 A | M 27   | V 27   | L 27   | J 27 A | S 27   | M 27   | J 27   | D 27      |
| J 28      | D 28       | M 28   | M 28   | S 28   | L 28   | J 28 B | S 28   | M 28   | V 28   | D 28   | M 28   | V 28   | L 28      |
| V 29      | L 29       |        | J 29 A | D 29   | M 29   | V 29   | D 29   | M 29   | S 29   | L 29   | J 29 B | S 29   | M 29      |
| S 30      | M 30       | V 30   | V 30   | L 30   | M 30   | S 30   | L 30   | J 30 A | D 30   | M 30   | V 30   | D 30 B | M 30 A    |
| D 31 B    | M 31       | S 31   | S 31   | J 31 B |        |        | M 31   | V 31   |        | M 31   |        | L 31   | J 31      |

\* La collecte sera exceptionnellement maintenue le jeudi 10 mai

## Déchetteries / Plateforme Déchets verts

|                  | Lundi                 | Mardi     | Mercredi              | Jeudi                 | Vendredi                | Samedi                  |
|------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Danzé            | 14h - 17h             | 14h - 17h |                       |                       | 14h - 17h               | 9h - 12h<br>14h - 17h   |
| Morée            | 9h - 12h              |           | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h              | 9h - 12h<br>14h - 17h30 | 9h - 12h<br>14h - 17h30 |
| Selennes         | 9h - 12h              |           | 14h - 17h             |                       | 14h - 17h               | 9h - 12h<br>14h - 17h   |
| St Amand Longpré | 14h - 17h             | 14h - 17h |                       | 9h - 12h              | 9h - 12h                | 9h - 12h<br>14h - 17h   |
| St Ouen*         | 14h - 17h             |           | 9h - 12h              | 9h - 12h              | 9h - 12h<br>14h - 17h30 | 9h - 12h<br>14h - 17h30 |
| Naveil*          |                       | 14h - 17h |                       | 14h - 17h             | 9h - 12h<br>14h - 17h30 | 9h - 12h<br>14h - 17h30 |
| Vendôme*         | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h  | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h<br>14h - 17h | 9h - 12h<br>14h - 17h30 | 9h - 12h<br>14h - 17h30 |

\* les déchets verts ne sont plus collectés dans les déchetteries de Vendôme, Naveil et St Ouen

| Plateforme Déchets Verts | 9h - 12h<br>14h - 17h/18h | 9h - 12h<br>14h - 17h30/19h | 9h - 12h<br>14h - 17h30/19h |
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
|--------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|

Horaires de la plateforme déchets verts :

Hiver : du 1er octobre au 31 mars / Été : du 1er avril au 30 septembre



Tous les mercredis



Le mercredi en  
Semaine A



Les bacs doivent être sortis LA VEILLE AU SOIR du jour de la collecte, et rentrés une fois collectés



## NUMÉROS UTILES

ADMINISTRATION FISCALE  
**Hôtel Des Finances**  
Tél : 02.54.23.15.15  
www.impots.gouv.fr  
**Cadastre**  
Tél : 02.54.23.15.30  
www.cadastre.gouv.fr  
**Timbre fiscal électronique**  
timbres.impots.gouv.fr

SERVICES  
**Valdem** (collecte ordures)  
Tél : 02.54.89.41.17  
www.valdem.fr

**Eau**  
Tél : 02.44.71.05.50  
Dépannages :  
02.45.77.00.09  
**EDF** (dépannage)  
Tél : 09.72.67.50.41  
**Prêtre de la Paroisse**  
Tél : 02.54.86.54.02  
**Allô Service Public**  
Tél : 3939  
**La Poste**  
Tél : 3631  
www.laposte.fr/Service-  
Consommateurs

TRANSPORT  
**Taxi du Perche**  
Tél : 02.54.80.89.44  
06.08.55.39.91  
taxi-du-perche-41.com  
**Transports à la demande**  
Tél : 02.18.21.21.63  
remi-regioncentrevalde Loire.fr  
**Transports du Loir et Cher**  
Tél : 02.54.58.55.44  
www.tlcinfo.net

**Gare TGV Vendôme-Villiers**  
Tél : 02.54.23.50.14  
www.oui.sncf  
**Gare TER Vendôme Centre**  
Tél : 02.54.23.50.04  
www.ter-sncf.com



## BOTTIN INTERNET

**Mazangé** www.mazange.fr  
**ASC Mazangé** asc-mazange.asso.fr

**Territoires vendômois** www.territoiresvendomois.fr  
**Conseil départemental** www.le-loir-et-cher.fr  
**Préfecture** www.loir-et-cher.gouv.fr  
**Conseil Régional** www.regioncentre-valde Loire.fr  
**Union Européenne** www.europa.eu

**L'administration en ligne** www.service-public.fr  
**La loi** www.legifrance.gouv.fr  
**Journal Officiel** www.journal-officiel.gouv.fr  
**Portail du justiciable** www.justice.fr  
**Conciliateur de justice** www.cdad41.org  
**Permis de conduire** ants.gouv.fr  
**Payer une amende** www.amendes.gouv.fr  
**Pré-plainte en ligne** www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr  
**Journée défense (JDC)** www.defense.gouv.fr/jdc

**Urssaf** www.urssaf.fr  
**Pôle emploi** www.pole-emploi.fr  
**Job41** www.job41.fr  
**CPA** moncompteactivité.gouv.fr  
**Auto-entrepreneur** www.lautoentrepreneur.fr

**Sécurité sociale** www.securite-sociale.fr  
**Assurance Maladie** www.ameli.fr  
**MSA** www.msa-berry-touraine.fr  
**Dossier médical personnel** www.dmp.gouv.fr  
**Les médicaments** medicaments.gouv.fr  
**Allocations Familiales** www.caf.fr  
**Assistantes maternelles** www.mon-enfant.fr  
**Retraites** www.info-retraite.fr  
www.lassuranceretraite.fr  
**Personnes âgées** pour-les-personnes-agees.gouv.fr

**Météo** www.meteofrance.com  
www.meteo-centre.fr

**Qualité de l'air** www.ligair.fr  
**Agence de l'eau** agence.eau-loire-bretagne.fr

**Le bruit** www.bruit.fr  
**Eco-rénovation** www.renovation-info-service.gouv.fr

**Info routes** www.route41.fr/info-routes  
**Prix des carburants** www.prix-carburants.gouv.fr

**Archives départementales** www.culture41.fr  
**Bibliothèque nationale** gallica.bnf.fr  
**Institut Nationale de l'Audiovisuel** www.ina.fr  
**Films d'archives** memoire.ciclic.fr  
**Musées de France** www.photo.rmnm.fr

**Données du Loir et Cher** www.pilote41.fr  
**Données publiques (fr)** www.data.gouv.fr  
**Données publiques (eu)** open-data.europa.eu  
**Insee (recensement)** www.insee.fr  
**Cartographie** www.geoportail.gouv.fr  
www.openstreetmap.org

**Informatique et Libertés** www.cnil.fr  
**Sécurité informatique** www.ssi.gouv.fr  
**Télécommunications** www.monreseauemobile.fr  
jalerte.arcep.fr  
www.telecom-infoconso.fr  
www.bloctel.gouv.fr

**Très haut débit** www.francethd.fr  
**Télévision TNT HD** www.recevoirlatnt.fr  
www.matnt.tdf.fr

**Radio** www.csa.fr/maradiofm

**Education** www.education.gouv.fr  
**Métiers et formations** www.onisep.fr  
**Etudiants** www.parcourssup.fr  
**Alternance** www.alternance.emploi.gouv.fr  
**MOOC** www.fun-mooc.fr

**Associations** www.associations.gouv.fr  
www.dataasso.fr

**Idées de sorties** www.le-petit-vendomois.fr

**Tourisme en Vendômois** www.vendome-tourisme.fr  
www.otsi-montoire.fr

**Tourisme en Loir et Cher** www.coeur-val-de-loire.com  
**Tourisme en Vallée du Loir** www.vallee-du-loir.com  
**Tourisme en Val de Loire** www.valde Loire-france.com

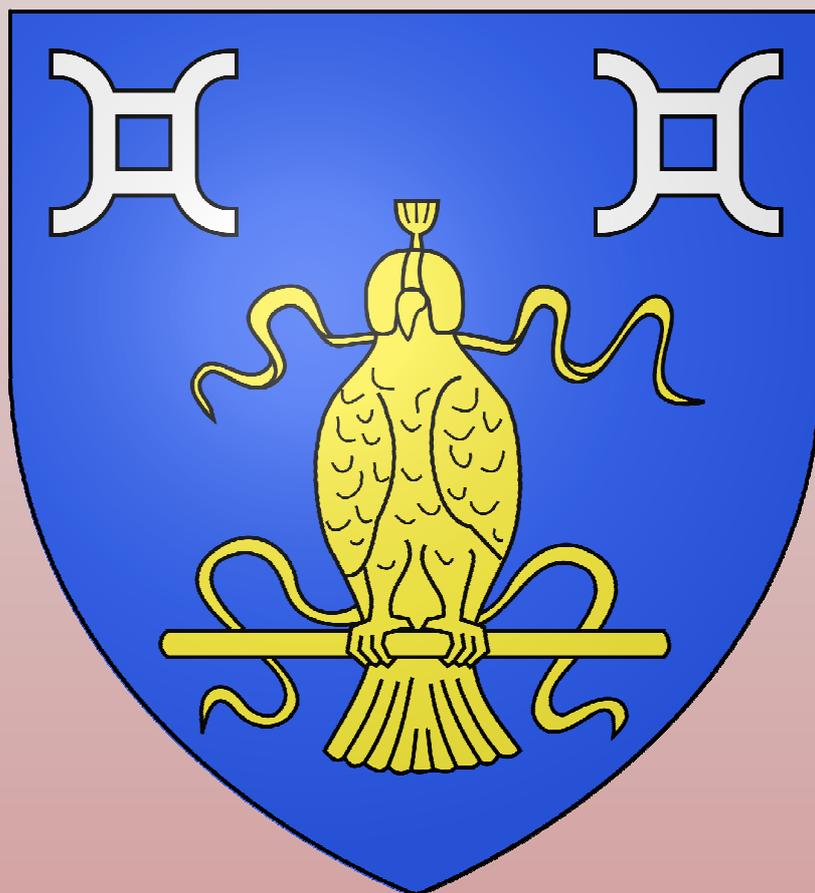




*1er prix du concours des maisons fleuries*



PUBLICITE



### **EN CAS D'URGENCE**

|                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| <b>PHARMACIE DE GARDE</b>        | <b>3237</b>           |
| <b>ANTIPOISON (ANGERS)</b>       | <b>02 41 48 21 21</b> |
| <b>GENDARMERIE</b>               | <b>17</b>             |
| <b>HÔPITAL (VENDÔME)</b>         | <b>02 54 23 33 33</b> |
| <b>PHARMACIE (GUÉ DU LOIR)</b>   | <b>02 54 72 11 21</b> |
| <b>GENDARMERIE (MONTAIGNE)</b>   | <b>02 54 86 45 10</b> |
| <b>POMPIERS (VENDÔME)</b>        | <b>18</b>             |
| <b>SAMU</b>                      | <b>15</b>             |
| <b>NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN</b> | <b>112</b>            |